

Programme Opérationnel

« Compétitivité »

Wallonie

Intervention FEDER

EVALUATION EX ANTE

Alain SCHOON

Février 2007

Résumé opérationnel

Introduction

Chapitre 1 : Appréciation de l'analyse socio-économique

1.1. Analyse du diagnostic socio-économique

1. Activité économique
2. Positionnement technologique
3. Structures sociales
4. Dotation en infrastructures

1.2. La définition des potentialités et besoins et leur hiérarchisation

1.3. Les acquis et manquements de la période de programmation 2000-2006

Chapitre 2 : Pertinence de la stratégie au regard des besoins identifiés

2.1. La prise en compte des besoins identifiés et de leur hiérarchie

2.2. La prise en compte du parcours effectué depuis 1994

2.3. La prise en compte d'autres programmes et plans

2.4. Le modèle sous-jacent de la construction de la stratégie

Chapitre 3 : Evaluation de la cohérence de la stratégie

3.1. La cohérence interne

3.1.1. Analyse des relations et complémentarités et des effets de synergie attendus

a. Les relations et complémentarités dans le PO

b. Les effets de synergie attendus

3.1.2. Analyse de l'adéquation des axes stratégiques et de l'apport des priorités aux objectifs du programme

3.2. La cohérence externe

3.2.1. Liaisons externes explicites

3.2.2. Retour sur la cohérence interne

3.2.3. La valeur ajoutée communautaire

Chapitre 4 : évaluation des résultats escomptés et de leur impact

4.1. Les résultats escomptés

4.1.1. Les indicateurs

4.1.2. La quantification des indicateurs

4.2. Les impacts

Chapitre 5 : Evaluation des systèmes de mise en œuvre proposés

5.1. Assistance technique

5.2. Dispositions de mise en oeuvre

Résumé opérationnel

POFEDER Compétitivité

1. Appréciation de l'analyse socio-économique

- Dans la thématique formation l'analyse est centrée sur la Wallonie. On aurait pu tenter de descendre au niveau de sous-zones. Idem pour les indicateurs sociaux.
- Aucune synthèse de diagnostic n'est réalisée. Toutefois une matrice AFOM est présentée. Elle comprend des items qui ne sont pas analysés dans le diagnostic socio-économique.
- Certains items auraient pu être abordés tels que une analyse plus fouillée de l'emploi et du chômage.
- La distinction urbain/rural est effectuée au niveau du diagnostic.
- La détermination des besoins et de leur hiérarchisation n'est pas effectuée.
- L'analyse des acquis et manquements de la période de programmation 2000-2006 permettra d'évaluer les risques et les atouts liés à la mise en œuvre de la stratégie retenue et d'envisager les mesures à prendre afin que celle-ci puisse être optimale.

2. Appréciation de la pertinence de la stratégie

La stratégie proposée résulte de la combinaison de trois approches tant pour les zones urbaines que rurales :

- la prise en compte des besoins identifiés et de leur hiérarchisation : même si ceux-ci n'ont pas été clairement exprimés, ils sont pris en compte dans la stratégie ;
- la prise en compte du parcours déjà effectué depuis 1994 et notamment des acquis et manquements. Sur cette base, un modèle structures-comportements-performances est proposé pour mieux cerner les inefficiences du système d'action publique mis en œuvre. Une réflexion est menée en termes de processus et de concepts clés : transversalité, pérennité... et de métropolisation. Cela amène à proposer une stratégie de développement d'une part pour le bassin Meuse-Vesdre et d'autre part pour les zones rurales dans lesquelles on retrouve de manière implicite le lien entre le diagnostic socio-économique et les besoins à satisfaire et leur hiérarchisation ;
- la prise en compte d'autres programmes et plans : voir le point cohérence externe.

3. Appréciation de la cohérence de la stratégie

3.1. En matière de cohérence interne, il appert que sur base des objectifs annoncés :

- l'objectif de redressement de la base économique est rencontré au niveau des mesures de l'axe 1 dont l'intitulé est trop réducteur puisqu'il ne concerne pas uniquement la création d'entreprises et d'emploi ;
- la liaison entre d'une part l'objectif d'amélioration de la qualification de la main-d'œuvre et le taux d'exclusion sociale et d'autre part les axes du PO n'est pas explicite même si la mesure 2.4 concerne les infrastructures d'appui en matière de formation qualifiante et si dans l'axe 1 du PO FSE un lien est établi avec la formation à la demande des entreprises et des acteurs économiques ;
- l'axe 2 comporte certaines mesures dont le contenu exact et la faisabilité doivent encore faire l'objet de réflexions au niveau de la Région Wallonne¹. Il est difficile dans ces circonstances de tenter d'en évaluer la cohérence avec les objectifs du PO voire leur pertinence ;
- la mesure 2.2 de l'axe 2 est globalement située en amont de l'objectif de stimulation de l'insertion au milieu des centres de recherche puisqu'elle concerne des investissements en équipements technologiques exceptionnels, en infrastructures complémentaires, l'offre de services technologiques des centres de recherche et des projets de recherche ;
- la mesure 2.1 qui se retrouve au niveau des thématiques l'est de façon beaucoup moins explicite au niveau des objectifs ;
- l'axe 3 dépasse l'objectif de redynamisation des pôles urbains et propose une stratégie de développement territorial équilibré et durable.

De ce qui précède résulte qu'il conviendrait de mieux articuler les objectifs, les thématiques et le contenu du PO.

3.2. En matière de cohérence externe, il appert que :

- le lien est affirmé ou démontré entre le PO et les principaux programmes et plans « extérieurs » ;
- il s'agirait de moins affirmer les liens et plus de les démontrer ;
- la cohérence externe reste à dégager dans certains cas, notamment lorsqu'il est dit que la Région Wallonne doit encore définir les orientations politiques qui permettent d'insérer telle ou telle mesure dans sa stratégie globale, ce qui aura nécessairement des implications sur la cohérence interne, la pertinence et l'efficacité.

¹ « Comme prévu dans le Plan d'Actions prioritaires, les modalités de fonctionnement des divers dispositifs de soutien aux entreprises doivent dans un premier temps être redéfinis de manière générale au niveau wallon » (p.91).

3.3. En matière de valeur ajoutée communautaire : il y a un apport certain du programme sur les plans cohésion économique et sociale, de la politique mise en œuvre en relation avec les priorités communautaires, du financement en termes d'additionnalité et d'effet de levier, de la méthode des fonds structurels. Reste à améliorer l'aspect échanges d'expériences et mise en réseau au niveau transnational, national ou régional.

4. Evaluation des résultats escomptés et de leurs impacts

Les indicateurs retenus sont cohérents avec ceux repris dans les documents de la Commission Européenne et pertinents au regard des items dont ils mesurent l'évolution. Une distinction zones urbaines-zones rurales serait opportune.

En ce qui concerne la quantification des indicateurs, les remarques suivantes s'imposent :

- certains indicateurs doivent encore être quantifiés ;
- les montants cités pour la création d'emplois nous semblent surestimés ;
- les montants cités pour la plupart des indicateurs nous semblent sous-estimés ;
- certains montants méritent un éclaircissement : pourquoi par exemple dans la mesure 1.1 137,5 entreprises soutenues ?
- certains montants sont identiques à ceux présentés dans le PO convergence : voir mesure 1.3 indicateurs de résultat entreprises reprises/transmises et emplois directs créés, idem pour brevets déposés et technologies achetées (mesure 2.1 indicateurs de résultats), idem mesure 2.2 indicateurs de résultat, emplois créés, idem entreprises ou commerces nouvellement installés dans la zone réaménagée (mesure 3.3 indicateurs de résultat). Une explication s'impose.

Aucune information n'est fournie dans le PO qui permette d'établir sa contribution à la réalisation des objectifs fixés au niveau régional, national et communautaire.

5. Evaluation des systèmes de mise en œuvre proposés

On peut se demander si l'engagement de stagiaires peu rodés aux mécanismes européens, ne disposant pas ou peu de réseaux parmi les différents acteurs, constitue la meilleure manière pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre de l'assistance technique.

On suivra avec intérêt la manière dont le concept de portefeuille de projets sera mis en œuvre.

Les dispositions de mise en œuvre sont essentiellement de nature administrative. Il conviendrait d'y ajouter des dispositions de nature managériale.

Introduction

Dans le cadre de la préparation de la Programmation 2007-2013, l'article 46 du règlement du Conseil portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion prévoit qu'une évaluation ex ante soit réalisée pour les différents programmes cofinancés.

L'article 46 paragraphe 2 précise que : « *L'évaluation ex ante sert à optimiser l'allocation des ressources et à améliorer la qualité de la programmation. Elle recense et apprécie les disparités, les lacunes et le potentiel de développement, les objectifs à atteindre, les résultats escomptés, les objectifs quantifiés, la cohérence, le cas échéant, de la stratégie proposée pour une région, la valeur ajoutée communautaire, le degré de prise en compte des priorités de la Communauté, les leçons tirées de la programmation précédente et la qualité des dispositifs de mise en œuvre, de suivi, d'évaluation et de gestion financière* ».

Dans ce contexte, la Commission a publié un document de travail fournissant les orientations méthodologiques pour la réalisation de l'évaluation ex ante et précisant le contenu attendu de celle-ci². L'évaluation ex ante y est notamment présentée comme un « *processus interactif comportant des avis et des recommandations fournis par des experts sur le contenu des programmes dont la conception incombe à d'autres personnes. Il faut de surcroît que le processus soit itératif, c'est-à-dire que les recommandations des experts soient prises en considération par les planificateurs dans l'élaboration des projets ultérieurs concernant tel ou tel volet d'un programme* ».

Les évaluations ex ante doivent être jointes aux projets de programmes opérationnels qui seront soumis à la Commission.

En matière d'évaluation ex ante, la Wallonie est concernée par quatre programmes opérationnels (PO) :

- deux programmes relèvent du Phasing Out Statistique en Province de Hainaut dans le cadre de l'objectif « Convergence » : un PO FEDER et un PO FSE ;
- deux programmes relèvent de l'objectif « Compétitivité régionale et emploi » : un PO FEDER couvrant la Wallonie hors Hainaut et un PO FSE « Troïka » couvrant la Wallonie hors Hainaut (compétences Région Wallonne et Communauté Française) et Bruxelles (compétence COCOF et Communauté Française).

On notera au passage que les PO revêtent un caractère plus stratégique que par le passé et sont plus centrés sur le niveau des priorités. « *Toutefois, même si les besoins en matière de programmation revêtent un caractère plus stratégique, il sera toujours nécessaire de prévoir de façon précise les activités à mener dans chaque Etat membre ou région pour que les choix stratégiques débouchent sur des*

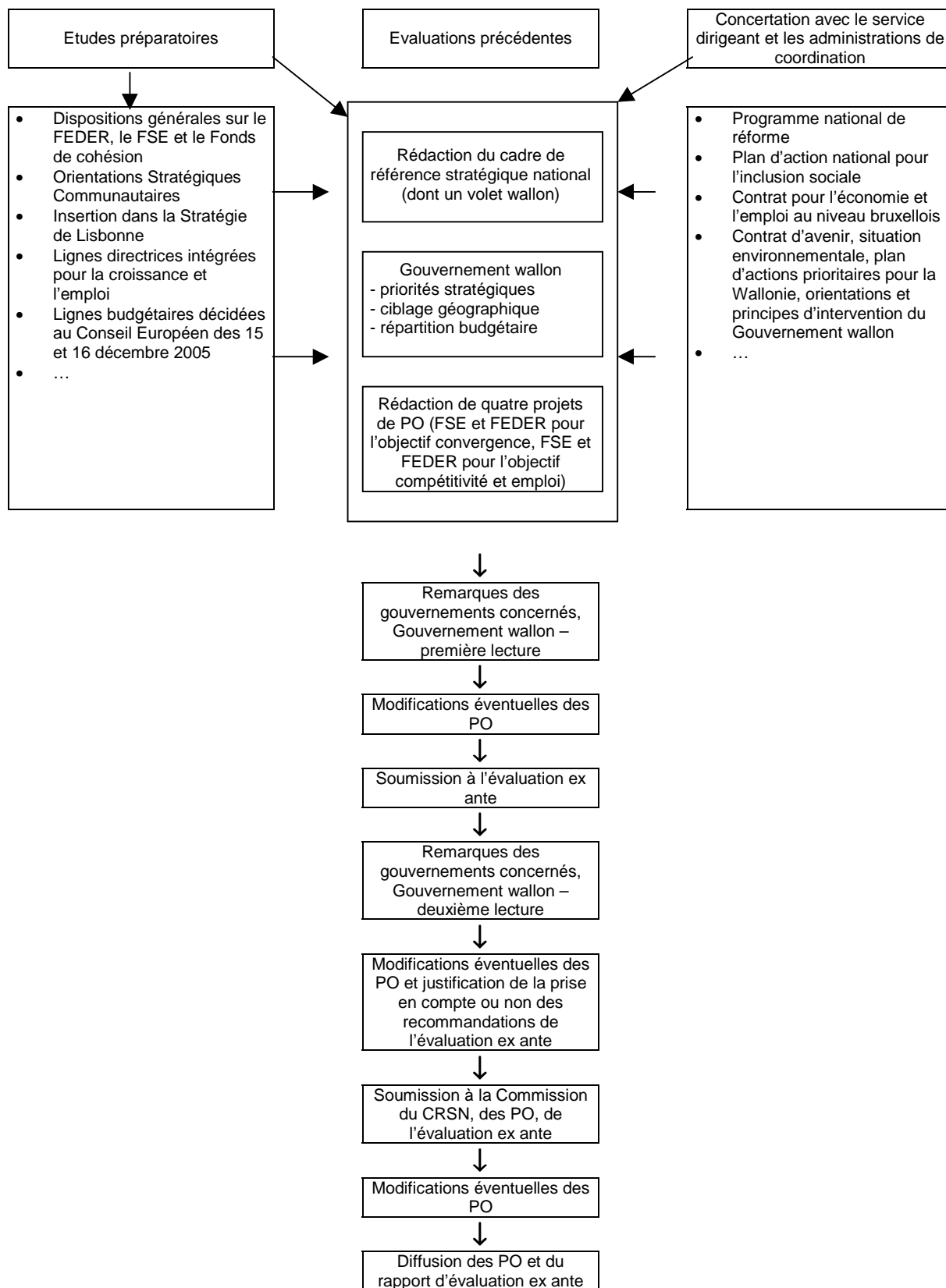
² Commission Européenne. Nouvelle période de programmation 2007-2013 : documents de travail méthodologiques. Projet de document de travail sur l'évaluation ex ante, octobre 2005. Voir également www.evaled.info.

réalisations concrètes. Les autorités de gestion devront établir des plans concernant les mesures et activités à financer, afin de mettre en œuvre les Programmes Opérationnels et d'en assurer le suivi. Ce niveau de détail ne sera plus un objet ni de négociation ni de décision par la Commission ». Notons en outre qu'il n'y a pas d'exigences particulières pour les compléments de programmation. Ceux-ci ne sont plus désormais un élément de la programmation formelle. Il n'empêche que « les Etats membres et les régions, lors de l'élaboration de leurs stratégies, devront planifier de manière précise les actions devant être cofinancées par les Fonds en fonction des priorités exposées dans les Programmes Opérationnels. Les évaluateurs auront besoin d'éléments d'information précis sur cette planification pour pouvoir faire leur travail ».

Préalablement à la présentation des résultats de l'évaluation ex ante, on peut émettre en rapport avec ce qui précède une remarque sur les modalités de gestion des fonds structurels au niveau de la Commission : la distinction entre PO FEDER et PO FSE dans chaque objectif pourrait conduire à scinder les mesures en fonction des fonds auxquels elle émerge alors que dans certains cas, leur spécificité, leur construction sur le terrain et leur efficacité impliqueraient qu'il serait plus judicieux de recourir à des « co-financements » au sein d'un PO ou, sans relancer le débat, à un fonds unique.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas inutile de rappeler succinctement le contexte et la démarche générale dans lesquels se situe la présente évaluation ex ante³.

³ Le lecteur comparera utilement ce schéma avec celui repris dans le document de travail sur l'évaluation ex ante de la Commission Européenne (encadré 3.2).



Par souci de simplification, nous n'avons pas repris ici les concertations et demandes d'avis dont les PO doivent faire l'objet.

Dans ce contexte, les différents volets à couvrir par l'évaluation ex ante sont les suivants⁴ :

1. Appréciation de l'analyse socio-économique et de la pertinence de la stratégie au regard des besoins identifiés

Il s'agit de valider, et de compléter en termes de forces et de faiblesses si nécessaire, l'analyse du diagnostic socio-économique de la zone, de ses potentialités et besoins, ainsi que la hiérarchisation des besoins. Sur cette base, la pertinence de la stratégie, des priorités identifiées et objectifs poursuivis devra être validée ; si nécessaire des recommandations seront émises à ce niveau en vue de l'amélioration de la stratégie.

L'évaluateur devra en outre identifier les facteurs de risque liés à la stratégie retenue et aux priorités sélectionnées, et émettre des recommandations quant à leur réduction.

2. Evaluation de la cohérence de la stratégie

Sera évaluée d'une part la cohérence interne :

- analyse des relations et complémentarités entre priorités et axes stratégiques, et des effets de synergie attendus ;
- analyse de l'adéquation des axes stratégiques par rapport aux objectifs globaux du programme, analyse de l'apport des différentes priorités aux objectifs du programme ;
- évaluation de l'équilibre interne du programme : poids budgétaire des différents axes, justification et pertinence de la concentration thématique, géographique et financière.

D'autre part, la cohérence externe devra être appréciée à différents niveaux :

- cohérence avec les OSC et contribution à la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne en Région Wallonne (et Bruxelloise pour le PO Troïka) ;
- cohérence avec le CRSN et articulation avec les autres PO mis en œuvre en Région Wallonne (et Bruxelloise pour le PO Troïka) ;
- cohérence avec la politique régionale (CAW, plan d'actions prioritaires pour la Région Wallonne, Contrat pour l'économie et l'emploi au niveau bruxellois) et valeur ajoutée communautaire⁵ (les programmes sont-ils ciblés de manière appropriée pour maximiser la valeur ajoutée communautaire et l'effet de levier des Fonds Européens ?).

⁴ Se référer notamment à <http://www.evaled.info/frame.guide.par2.asp>.

⁵ Bachtler et Taylor, The Added Value of the Structural Funds : A Regional Perspective. IQ-Net Report on the Reform of the Structural Funds. EPCR, University of Strathclyde, Glasgow, 2003.

3. Evaluation des résultats escomptés (efficacité) et de leurs impacts (utilité)

Appréciation de l'adéquation de la structure et de la hiérarchie des objectifs. Appréciation de la pertinence des indicateurs retenus⁶ et des objectifs quantifiés et le cas échéant, formulation de propositions complémentaires.

En outre, sera analysée la cohérence avec les objectifs fixés au niveau régional (CAW), national (CRSN et PNR) et communautaire (stratégie de Lisbonne, objectifs de cohésion) ainsi que la contribution des PO à leur réalisation.

4. Evaluation des systèmes de mise en œuvre proposés

Appréciation des dispositions prévues pour la gestion, le suivi et l'évaluation du programme, ainsi qu'en matière de partenariat, à la lumière des dispositions mises en place pour la programmation 2000-2006. Des recommandations éventuelles seront émises en vue de leur amélioration.

L'évaluateur devra en outre apprécier si les principes d'égalité entre hommes et femmes et les problèmes de non-discrimination ont été dûment pris en considération, de même que la coopération transnationale et les actions innovantes telles que prévues par le règlement FSE.

5. Evaluation environnementale (PO FEDER)

Dans le cadre de l'application de la Directive Européenne (2001/42/CE) sur l'évaluation stratégique environnementale, telle que transposée dans le code wallon de l'environnement (décret du 27 mai 2004), il est demandé à l'évaluateur ex ante de prendre en charge les points suivants :

- valider et compléter si nécessaire le diagnostic environnemental ;
- évolution probable de la situation environnementale si les PO ne sont pas mis en œuvre ;
- évaluation des effets notables probables des PO sur l'environnement ;
- identification et appréciation des mesures envisagées pour éviter, réduire ou compenser les incidences négatives notables de la mise en œuvre des PO sur l'environnement ;
- analyse des mesures de suivi envisagées et propositions éventuelles.

La portée exacte de l'évaluation environnementale est précisée sur base du contenu du « rapport environnemental » arrêté par les autorités compétentes (scoping). L'obligation d'évaluation environnementale ne couvre que les PO cofinancés par le FEDER.

⁶ Voir à ce sujet Commission Européenne. Nouvelle période de programmation 2007-2013. Document de travail méthodologique. Indicateurs pour le suivi de l'évaluation : un guide pratique, 23 janvier 2006.

La présente évaluation est structurée sur base des différents volets que nous venons de décrire. Toutefois, l'évaluation environnement est fournie par ailleurs et intégrée à l'évaluation stratégique environnementale.

Chapitre 1 : Appréciation de l'analyse socio-économique

Il s'agit de valider et de compléter si nécessaire l'analyse posée dans le cadre du diagnostic socio-économique de la Wallonie, de ses potentialités et besoins, ainsi que la hiérarchisation des besoins.

Pour ce faire, nous sommes partis du diagnostic socio-économique présenté dans le programme opérationnel et que nous avons résumé. Sur cette base, nous avons cherché à :

- établir s'il convient de compléter ce diagnostic et de quelle manière ;
- vérifier si les potentialités et besoins sont clairement définis et si une hiérarchisation des besoins a été établie et comment celle-ci est justifiée ;
- analyser la présentation de l'analyse SWOT.

1.1. Analyse du diagnostic socio-économique

Nous présentons ci-après la synthèse que nous avons faite du diagnostic socio-économique présenté dans le programme opérationnel au chapitre 1 : diagnostic socio-économique. Cette synthèse est structurée en fonction des thématiques abordées.

1. Activité économique

- Le PIB/habitant de la province de Brabant wallon est supérieur à la moyenne européenne. La situation des autres provinces est stabilisée depuis 1999. La situation des arrondissements n'est guère plus favorable. Conclusion : peu d'effets polarisateurs en termes d'activités économiques.
- En matière d'indice de niveau de richesse, seuls le Brabant wallon et l'arrondissement de Waremme enregistrent un niveau supérieur à celui de la Belgique.
- 90 % des établissements du secteur privé ont moins de 20 personnes. Ils représentent 40 % de l'emploi salarié.
- Le nombre d'indépendants par millier d'habitants est inférieur aux valeurs wallonne et nationale. Situation différente selon les sous-zones : Brabant wallon > moyenne, Province de Liège < moyenne.
- Tendances à la hausse depuis dix ans en Wallonie en matière de productivité sauf en Province de Liège.
- Légère augmentation des investissements en Wallonie par rapport à 1995. Plus forte hausse en Hainaut, Namur, Luxembourg.
- Taux de création brut d'entreprises en Wallonie < Belgique. Taux de disparition brut d'entreprises en Wallonie > Belgique. Evolution nette positive en Brabant wallon et Namur.
- Importance de l'industrie et de l'énergie en Province de Liège. Prédominance des services marchands partout.
- Indice d'évolution positif des exportations de 1995 à 2003 partout. Evolution la plus faible en Province de Liège.

- La région urbaine de Liège concentre 19 % de la population wallonne et 20 % de l'emploi salarié wallon. Suivent Namur et Verviers en continuum spatial avec Liège.
- Le Hainaut et le Brabant wallon enregistrent une augmentation des nuitées. Les trois autres provinces connaissent une chute de l'ordre de 10 %. Toutefois Namur et Liège améliorent leur position. La fréquentation des attractions touristiques augmente en Hainaut et dans la Province de Namur.

2. Positionnement technologique

- Manque d'indicateurs pertinents au niveau wallon et par conséquent provincial (p.18) !
- Sous-investissement chronique de la Province de Liège en RD industrielle. 50 % de celle-ci s'effectue dans le Brabant wallon.
- Manque de dynamisme des grandes entreprises qui ne sont souvent que des centres de production filiales d'entreprises étrangères. Plus de la moitié des entreprises actives en RD sont des PME.
- Intensité RD de la Région Wallonne de 2,03 % du PIB contre 1,92 % au niveau national et communautaire (25). Dépenses privées de la Wallonie dans la moyenne belge.
- Répartition sectorielle de la RD différente selon les sous-régions.
- Onze centres de recherche dont six en Province de Liège couvrant un large spectre de technologies et de recherches.
- Manque d'orientation des compétences de recherche vers les PME.
- Demande de brevets de haute technologie inférieure aux moyennes nationale et européenne. La demande émane essentiellement de la Province de Brabant wallon.
- Spécialisation des activités industrielles dans des secteurs peu intensifs en technologie.
- La Région n'a pas la masse critique suffisante en ce qui concerne son potentiel RD pour adopter et diversifier sa structure de production.

3. Structures sociales

- Population en baisse dans l'arrondissement de Liège. En hausse partout ailleurs.
- Poids plus important de la population étrangère en bassin Meuse-Vesdre.
- Faible taux d'emploi globalement. Diminution à Liège de 1999 à 2004. Taux d'emploi des femmes faible mais en hausse, des hommes en baisse. Taux d'emploi des jeunes (15-24 ans) et de la classe 55-64 ans faible.
- Seul le taux d'emploi des plus de 45 ans a augmenté.
- En Province de Liège, taux d'emploi des jeunes plus élevé que la moyenne wallonne et en hausse. Baisse de la classe 25-44 ans.
- Chômage important notamment en Hainaut et en Province de Liège mais en baisse de 1999 à 2001 puis en hausse jusque 2004.
- Diminution du taux de chômage féminin et augmentation du taux de chômage masculin. Taux de chômage féminin encore supérieur au taux de chômage masculin.

- Taux de chômage de longue durée élevé mais en baisse. Taux le plus élevé pour l'arrondissement de Liège.
- Diminution des DEI à faible niveau d'étude. Malgré cela surreprésentation des DEI possédant un faible niveau d'éducation.
- Taux d'exclusion sociale élevé en Province de Liège (bénéficiaires du revenu d'intégration sociale).
- Presque un bénéficiaire sur deux du RIS est un jeune de 18 à 34 ans.
- Augmentation du degré moyen d'éducation.
- Structure de niveau d'éducation de la population active similaire à la moyenne belge.
- Baisse des exigences du marché du travail en termes de niveau d'enseignement minimum.
- Intensité globale des fonctions critiques en baisse et similaire aux chiffres nationaux.
- Taux de participation à la formation des travailleurs en hausse.
- Probabilité plus grande pour les actifs de bénéficier d'une formation que pour les DEI.
- Proportion de jeunes n'atteignant pas le niveau du secondaire inférieur en baisse mais encore élevée.
- Taux de risque de pauvreté plus élevé que la moyenne belge. Risque accru pour les personnes âgées et les jeunes (0-24 ans).
- Sauf en Brabant wallon, proportion de personnes en difficulté de remboursement plus élevée que la moyenne belge. Taux élevé à Liège.
- Taux brut de mortalité plus élevé que la moyenne belge et en hausse. Taux élevé en Province de Liège. A Liège, prédominance des suicides et des homicides.
- Taux d'accidents de la route inférieur à la moyenne sauf à Verviers.
- Taux de criminalité supérieur à la moyenne mais en baisse de même qu'à Liège de façon plus rapide que la moyenne.

4. Dotation en infrastructures

- En matière de développement des activités de transport-logistique, Liège se classe au deuxième rang des régions européennes.
- Des besoins subsistent en matière d'infrastructures d'accueil des entreprises pour soutenir le redéploiement économique de la région. Un problème de disponibilité de terrains risque de se poser sous peu.

La réalisation de cette synthèse nous a permis de constater que :

- aucune synthèse semblable à la nôtre n'est effectuée dans le PO, ce qui est susceptible de nuire à la bonne perception du diagnostic socio-économique ;
- chaque fois que cela a été possible, la distinction entre zones urbaines et zones rurales est effectuée au niveau du diagnostic ;
- dans la thématique formation, l'analyse est centrée sur la Wallonie. On aurait pu tenter de descendre au niveau de sous-zones. Idem pour les indicateurs sociaux ;

- certaines données n'existent pas au niveau sous-régional : c'est le cas par exemple pour les fonctions critiques, pour le taux de participation à la formation, pour ce qui relève généralement du positionnement technologique. L'analyse des besoins est donc difficile à établir ;
- compte tenu du fait d'une part que les situations peuvent être très différentes selon les arrondissements et donc nécessiter des approches différentes (mix top down – bottom up) et d'autre part que certaines données ne sont pas disponibles au niveau infrarégional, il s'indique et cela est aussi vrai pour le point précédent de continuer à développer au niveau de la Wallonie un Système d'Information Stratégique qui permette de disposer d'une bonne information statistique. L'analyse des besoins wallons et infrarégionaux est donc rendue difficile pour certaines thématiques ;
- certains items auraient pu être abordés comme une analyse fouillée de l'emploi et du chômage ou encore l'économie sociale, la répartition sectorielle des entreprises industrielles et de service sur base de critères tels que leur croissance, leur taux d'emploi, les friches industrielles et urbaines (analyse plus poussée), l'état des zones rurales, le cadre de vie, etc. ;
- certains items comme le taux d'accidents de la route sont plus anecdotiques qu'utiles ;
- dans le point 1 relatif aux enseignements du bilan socio-économique du chapitre 2 Stratégie de développement, le diagnostic se poursuit.

C'est à partir de ce type de synthèse qu'il est possible de déterminer les potentialités et les besoins de la Wallonie et de ses composantes urbaines et rurales. Le point suivant analyse la manière dont cette détermination a été effectuée dans le cadre du programme opérationnel.

1.2. La définition des potentialités et besoins et leur hiérarchisation

Pour analyser ce point nous sommes partis du chapitre 2 du programme opérationnel. Stratégie de développement. Point 1. Les enseignements du bilan socio-économique. Au début de ce point, il est précisé que « *la synthèse de l'analyse des forces et faiblesses de la région a été effectuée en se concentrant sur les orientations prioritaires des politiques wallonne, nationale et européenne* ». Une distinction est opérée entre le bassin Meuse-Vesdre et les zones rurales pour lesquelles les enjeux sont différents bien que complémentaires étant donné leur appartenance à un même espace régional. Cette synthèse se traduit par une page de texte et une page et demie reprenant un tableau présentant les atouts, faiblesses, menaces et opportunités que nous reprenons ci-après :

Forces, faiblesses et enjeux pour le bassin Meuse-Vesdre

MENACES	FAIBLESSES
<p>Economie, compétitivité, innovation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la restructuration industrielle • Poursuite du déclin des activités traditionnelles • Marginalisation au sein de l'espace européen • Dynamique d'innovation peu évolutive <p>Emploi, capital humain, cohésion sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pièges à l'emploi • Aggravation des disparités sociales • Inadéquation de l'emploi et des qualifications • Délitement du capital social • Rigidité du marché du travail • Dissensions institutionnelles au niveau belge • Ségrégation en milieu urbain • Exclusion sociale • Insécurité <p>Environnement et développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pressions énergétiques 	<p>Economie, compétitivité, innovation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Base économique insuffisante • Tissu industriel peu innovant • Dynamisme entrepreneurial faible • Absence de stratégie globale • Absence de centres de décision • Ouverture transfrontalière insuffisante • Manque de maîtrise de l'aval du processus de recherche <p>Emploi, capital humain, cohésion sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de chômage élevés • Faibles niveaux de qualification • Ajustement défensif de l'emploi • Multilinguisme faible • Revenus faibles <p>Environnement et développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Friches industrielles et urbaines • Gestion des déchets à améliorer • Pollution dans les zones industrielles • Faible utilisation des énergies renouvelables • Faible efficacité énergétique
OPPORTUNITES	FORCES
<p>Economie, compétitivité, innovation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Position sur un eurocorridor • Mutations économiques en cours • Réagencement de l'espace européen • Technologies émergentes • Renforcement des dynamiques métropolitaines • Proximité des grands pôles européens <p>Emploi, capital humain, cohésion sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Politiques d'emploi actives et diversifiées • Formation tout au long de la vie • Montée des qualifications <p>Environnement et développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement de nouvelles filières industrielles 	<p>Economie, compétitivité, innovation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Espace métropolitain • Appartenance à l'espace central européen • Infrastructures physiques diversifiées et performantes • Patrimoine historique et culturel • Niveau de productivité du travail • Potentiel de recherche • Hinterland de qualité <p>Emploi, capital humain, cohésion sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réseau d'enseignement et de formation diversifié • Infrastructures de formation diversifiées et performantes • Taux de formation de haut niveau • Identité culturelle forte • Densité des structures d'action sociale <p>Environnement et développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Infrastructures multimodales

Forces, faiblesses et enjeux pour les zones rurales

MENACES	FAIBLESSES
<p>Economie, compétitivité, innovation</p> <ul style="list-style-type: none"> Spécialisation dans des secteurs traditionnels Absence de diversification économique Mutation du secteur touristique <p>Emploi, capital humain, cohésion sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> Pièges à l'emploi Perspectives d'emploi limitées <p>Environnement et développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> Pressions énergétiques 	<p>Economie, compétitivité, innovation</p> <ul style="list-style-type: none"> Base économique insuffisante Faible densité des activités Villes peu polarisatrices Manque de dynamisme du tissu économique Manque de professionnalisme du secteur touristique <p>Emploi, capital humain, cohésion sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> Taux de chômage élevés Faibles niveaux de qualification Revenus faibles <p>Environnement et développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> Gestion des déchets à améliorer Faible utilisation des énergies renouvelables Faible efficacité énergétique
OPPORTUNITES	FORCES
<p>Economie, compétitivité, innovation</p> <ul style="list-style-type: none"> Position le long d'un eurocorridor Proximité du pôle luxembourgeois Mutations économiques en cours <p>Emploi, capital humain, cohésion sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> Politiques d'emploi actives et diversifiées Formation tout au long de la vie Montée des qualifications Evolution démographique favorable Part des jeunes dans la population <p>Environnement et développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> Développement de nouvelles filières industrielles 	<p>Economie, compétitivité, innovation</p> <ul style="list-style-type: none"> Appartenance à l'espace central européen Dotations touristiques et ressources naturelles Accessibilité Niveau de productivité du travail <p>Emploi, capital humain, cohésion sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> Infrastructures de formation <p>Environnement et développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> Environnement naturel de qualité

L'analyse du contenu de cette matrice présentée dans le programme opérationnel permet de constater d'une part qu'elle couvre les différents éléments de l'analyse effectuée dans le diagnostic socio-économique et, d'autre part, qu'elle en ajoute d'autres comme par exemple : la formation tout au long de la vie, le faible multilinguisme. Elle présente aussi par exemple les faibles niveaux de qualification parmi les faiblesses et parmi les forces les taux de formation de haut niveau. Un commentaire s'impose.

On retrouve également les infrastructures multimodales parmi les atouts en matière d'environnement et de développement durable pour le bassin Meuse-Vesdre. Une justification de ce choix s'impose.

L'utilisation de ce type de tableaux à ce stade de la confection du programme opérationnel pose, selon nous, des problèmes méthodologiques. En effet si l'on peut admettre par exemple que le taux de chômage constitue en soi et dans l'absolu, c'est-à-dire quelle que soit la stratégie envisagée, une faiblesse à laquelle il convient de remédier, d'autres items peuvent se révéler une faiblesse ou un atout en fonction de la stratégie qui sera choisie. Ainsi, pour prendre un exemple en dehors du sujet, la présence à Carcassonne d'un aéroport recevant des vols low cost est susceptible

de déstructurer la politique de tourisme diffus et de qualité poursuivie dans le pays Cathare tout autant que d'être un atout pour cette zone

De ce qui précède résulte que l'on aurait pu s'attendre à ce que à la suite du diagnostic-constat soit proposée une analyse des besoins comme le présente à titre d'exemple l'encadré suivant relatif à une période de programmation précédente.

Encadré : Le positionnement technologique

Le constat :

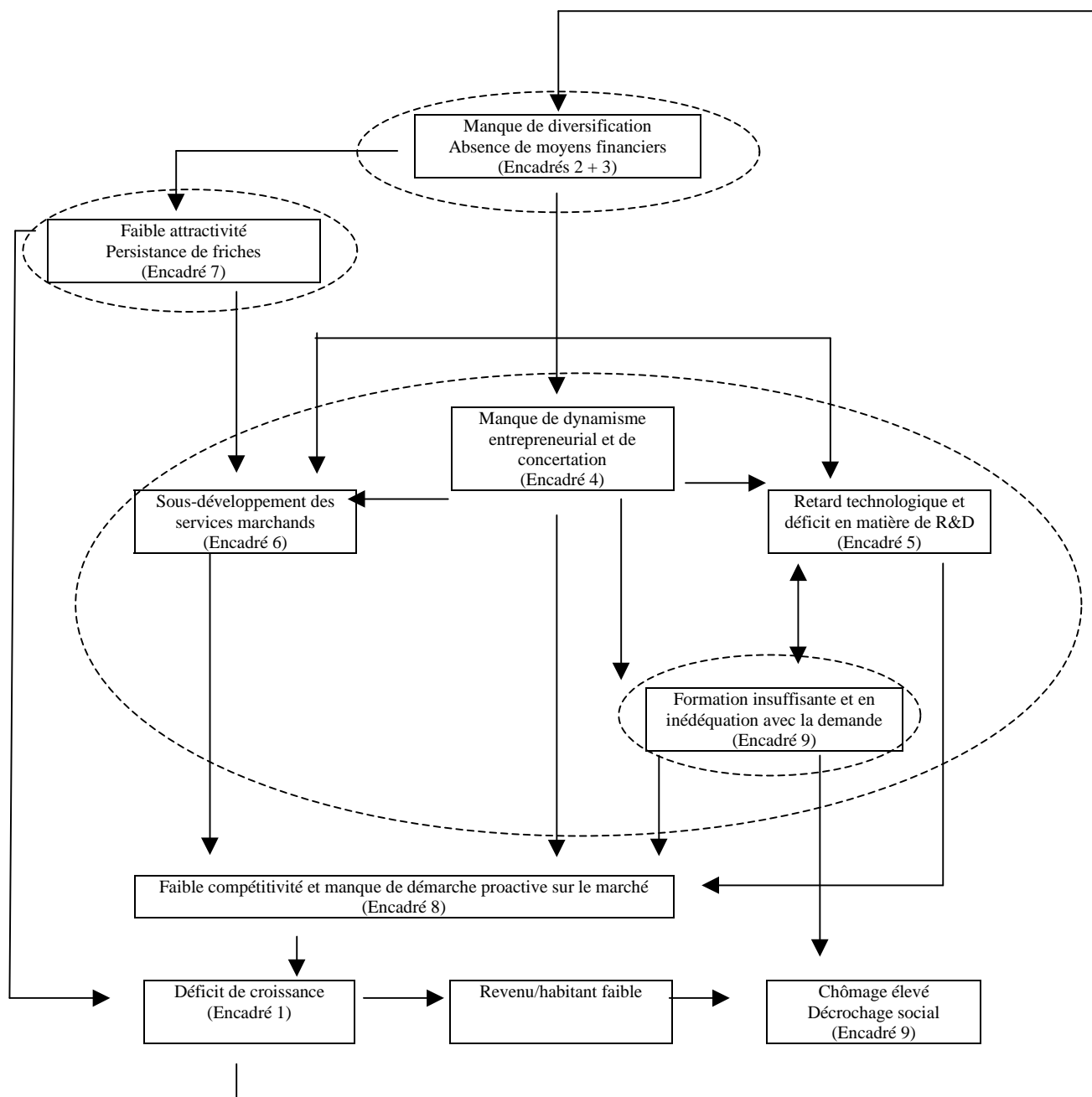
Un déficit important en matière de R&D

Les besoins à satisfaire par la stratégie :

- *Sensibiliser la population à la culture scientifique.*
- *Sensibiliser les entreprises quant aux externalités positives d'une approche de concert en matière de R&D.*
- *Mettre en œuvre des mesures visant le renforcement et la création de liens « entreprises-entreprises » et « entreprises-universités ».*
- *Instaurer des modalités de financement conjoint de sources publique et privée afin d'assurer la valorisation des recherches au sein des entreprises.*
- *Valoriser et pérenniser les pôles d'excellence financés dans le cadre de la programmation précédente.*
- *Réaliser un effort important en matière de sensibilisation et d'animation économique afin que les entreprises prennent conscience de l'importance d'une innovation continue.*

C'est à partir de ce type d'encadré qu'aurait pu être établie la hiérarchisation des besoins et leur jeu d'interconnexions dynamiques, étape indispensable entre le diagnostic socio-économique et la conception de la stratégie. Le document suivant relatif à une période de programmation précédente présente ce type de relations.

Hierarchisation des facteurs de déclin et leur jeu d'interconnexion dynamique



1.3. Les acquis et manquements de la période de programmation 2000-2006

A côté des apports du diagnostic socio-économique à la définition de la stratégie à mener de 2007 à 2013, il n'est pas inutile d'analyser les acquis et les manquements de la période de programmation 2000-2006. En effet au-delà des aspects de pertinence et de cohérence auxquels devra répondre la future stratégie l'on peut, à la lumière de l'expérience passée, s'interroger sur sa faisabilité. Pour ce faire nous présentons dans un tableau les enseignements de la période de programmation 2000-2006 tels qu'ils apparaissent dans le point 2 du chapitre 2 :

Bassin Meuse-Vesdre

ACQUIS	MANQUEMENTS
<ul style="list-style-type: none"> • Intégration et structuration progressives des choix stratégiques des opérateurs et de la Région • Mise en place progressive de la politique des centres de compétence 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de pérennisation et de valorisation des infrastructures immatérielles mises en place • Manque d'inscription des acteurs dans une réelle démarche collective basée sur le partenariat, la collaboration, la mise en réseaux et les synergies • Absence de véritable stratégie de redéploiement économique • Présence encore trop grande d'effets d'aubaine notamment dans les aides à l'investissement • Manque de spécialisation des acteurs • Manque de suivi stratégique des actions financées par les fonds publics

Zones rurales

ACQUIS	MANQUEMENTS
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place progressive de 3 centres de compétences mais inadaptés au microzonage 	<ul style="list-style-type: none"> • Faiblesse du dynamisme entrepreneurial qui handicape le développement endogène

Sambreville

ACQUIS	MANQUEMENTS
<ul style="list-style-type: none"> • Le programme URBAN a insufflé un élan nouveau dans la commune : prise de conscience des opérateurs, partenariats, ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Retard dans la mise en œuvre de certaines actions • Difficulté de toucher le public-cible

Ce tableau nous permettra d'évaluer ultérieurement les risques ou les atouts liés à la mise en œuvre de la stratégie retenue et d'envisager les mesures à prendre afin que celle-ci puisse être optimale. On retrouve d'ailleurs ce type de préoccupations dans la partie du PO relative à la dynamique d'action. On est alors moins dans le « que faire » et plus dans le « comment le faire ». Ce type de préoccupations pourrait être intégré à l'avenir dans les diagnostics à réaliser dans la mesure où ils touchent de près au système de gouvernance qui constitue avec d'autres éléments tels que la capacité entrepreneuriale ou technologique des facteurs de compétitivité du système.

Chapitre 2 : Pertinence de la stratégie au regard des besoins identifiés

La stratégie proposée procède de la combinaison de trois approches :

- la prise en compte des besoins identifiés et de leur hiérarchisation ;
- la prise en compte d'une part du parcours déjà effectué depuis 1994 et notamment des acquis et manquements et d'autre part d'un constat ;
- la prise en compte d'autres programmes et plans.

Nous analysons ci-après ces différents aspects.

2.1. La prise en compte des besoins identifiés et de leur hiérarchisation

Le point 6 activation de la stratégie du chapitre 2 stratégie de développement présente les objectifs à poursuivre dans le cadre de la stratégie en précisant que ceux-ci « *ressortent clairement du diagnostic* ». Or nous avons vu au point précédent que les besoins ne sont pas explicitement identifiés et leur hiérarchisation pas plus explicitement établie.

Les objectifs à poursuivre se présentent comme suit :

- favoriser le **redressement de la base économique** hennuyère qui constitue le moyen le plus efficace pour résorber le taux de chômage élevé qui la caractérise ;
- améliorer le niveau de **qualification de la main-d'œuvre** par la mise en place de programmes de formation performants répondant aux besoins des entreprises de manière à offrir de nouvelles perspectives d'emploi à la population active à faible niveau de qualification, aux publics fragilisés et de permettre aux travailleurs qualifiés de s'adapter à l'évolution des technologies et de la demande des entreprises ;
- redynamiser les **pôles urbains**, qui sont également des pôles d'activité économique de par les économies d'agglomération qu'ils génèrent, pour les rendre à nouveau attractifs et ainsi restaurer leur capacité de diffusion de la croissance sur leur hinterland sans oublier qu'ils sont les lieux centraux dans lesquels les pôles de compétitivité seront appelés à se développer ;
- stimuler **l'insertion au milieu des centres de recherche** de manière à transformer leur savoir scientifique en savoir-faire technologique, à stimuler les transferts de technologies vers les PME et à mettre leurs compétences scientifiques et technologiques au service des entreprises et des pôles de compétitivité.

Conséquemment, la question qui se pose est de savoir si ces objectifs fondent la pertinence de la stratégie au regard des besoins identifiés même si ceux-ci n'ont pas été explicitement identifiés et hiérarchisés. La réponse à cette question est globalement oui. Elle résulte de la comparaison entre ces objectifs et leur description

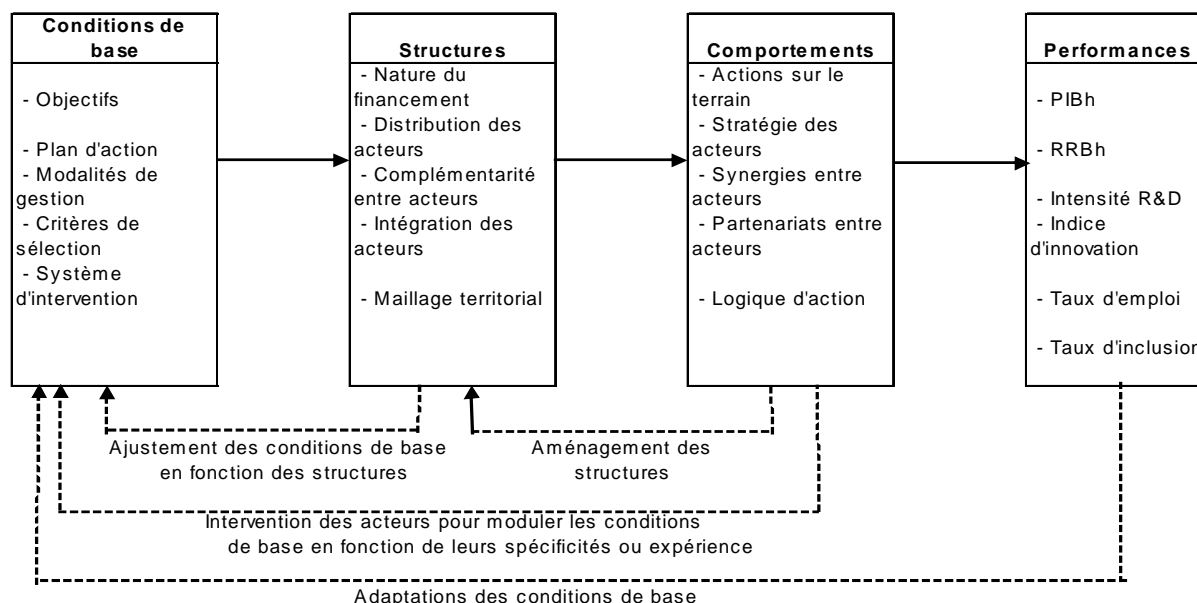
dans le programme opérationnel et de la synthèse que nous avons faite du diagnostic socio-économique.

2.2. La prise en compte du parcours effectué depuis 1994

Bien que l'on ne puisse nier une évolution favorable de l'environnement socio-économique de la région, les objectifs des DOCUP Meuse-Vesdre et zones rurales qui visaient respectivement la métropolisation de la zone et le développement endogène ont conduit à des résultats contrastés. Pour la période 2007-2013, les efforts entrepris doivent néanmoins être poursuivis en apportant des correctifs aux déficiences observées. Les deux zones souffrent de handicaps spécifiques qui réduisent leur capacité de réaction aux mutations économiques en cours, lesquelles constituent par ailleurs pour elles une opportunité à saisir. Le bassin Meuse-Vesdre doit faire face à la déstructuration de son tissu industriel et de ses conséquences néfastes au plan économique et social tandis que les zones rurales sont confrontées à un manque de dynamisme endogène et de valorisation de leurs facteurs d'attractivité. Bien que se situant à des niveaux différents, ce sont les difficultés à stimuler leurs facteurs de compétitivité (par exemple, potentiel d'économie d'agglomération dans le bassin Meuse-Vesdre et attractivité du territoire en zones rurales) qui limite le potentiel de croissance des zones sélectionnées.

C'est par conséquent à ce niveau qu'il convient d'agir par référence aux spécificités de chacune de ces zones. Le dynamisme économique wallon est miné par le délitement de son capital social qui se traduit par un sous-régionalisme prononcé et une dépendance souvent exacerbée vis-à-vis des financements publics pour assurer la pérennité des structures sans toujours véritablement s'intégrer à une démarche collective de développement territorial. Les performances économiques, technologiques et sociales attestent du dynamisme insuffisant des opérateurs par rapport à leur contribution réelle au développement économique. Un environnement socio-économique difficile ne constitue pas en soi une réponse à des résultats mitigés.

La trilogie méthodologique de l'économie industrielle, **structures-comportements-performances** aide à mieux cerner les inefficiences du système d'action publique mis en oeuvre. Partant du postulat selon lequel l'intérêt public exige de la part des acteurs la plus grande efficacité aux niveaux de l'agencement et du développement des structures productives, de l'adaptation au progrès technique, de la création d'emploi et du maintien de la cohésion sociale, les performances observées dépendent fondamentalement des stratégies menées par les acteurs (comportements). Les comportements sont eux-mêmes déterminés par les structures en place qui dépendent elles-mêmes des conditions de base (système institutionnel d'action publique, modalités de gouvernance) dans lesquelles opèrent les acteurs. Il existe entre les trois composantes, conditions de base, structures et comportements des jeux d'interactions. Ainsi, le comportement peut par exemple réagir sur la structure ou modifier certaines conditions de base. En finale, c'est du jeu des acteurs, c'est-à-dire de la dynamique des acteurs, que résulteront les performances, lesquelles ne seront que le reflet de l'efficacité du fonctionnement des institutions.



Compte tenu de ces éléments, les programmes opérationnels FEDER et FSE 2007-2013 se fixent comme objectif stratégique de placer résolument les concepts de **sélectivité, pérennité, transversalité, interactivité et réseautage** au centre de toutes les actions tant au niveau des administrations gestionnaires que des opérateurs, en ce compris le niveau spatial. Ceci implique une réflexion sur les conditions d'intervention (conditions de base), l'aménagement des structures et l'adaptation des comportements.

Au plan des actions, il est proposé de centrer la stratégie de développement sur la restauration des facteurs de compétitivité urbaine de la zone métropolitaine et l'amélioration des facteurs de compétitivité régionale dans les zones rurales. Dans ce contexte, il est affirmé que le diagnostic socio-économique a mis en évidence que la compétitivité révélée de la région, tant au niveau de la région urbaine de Liège que des zones rurales est relativement faible⁷. Seule la province de Brabant wallon échappe à ce constat. On retrouve ici un lien entre la prise en compte du parcours effectué depuis 1994 et le diagnostic socio-économique. On notera au passage que :

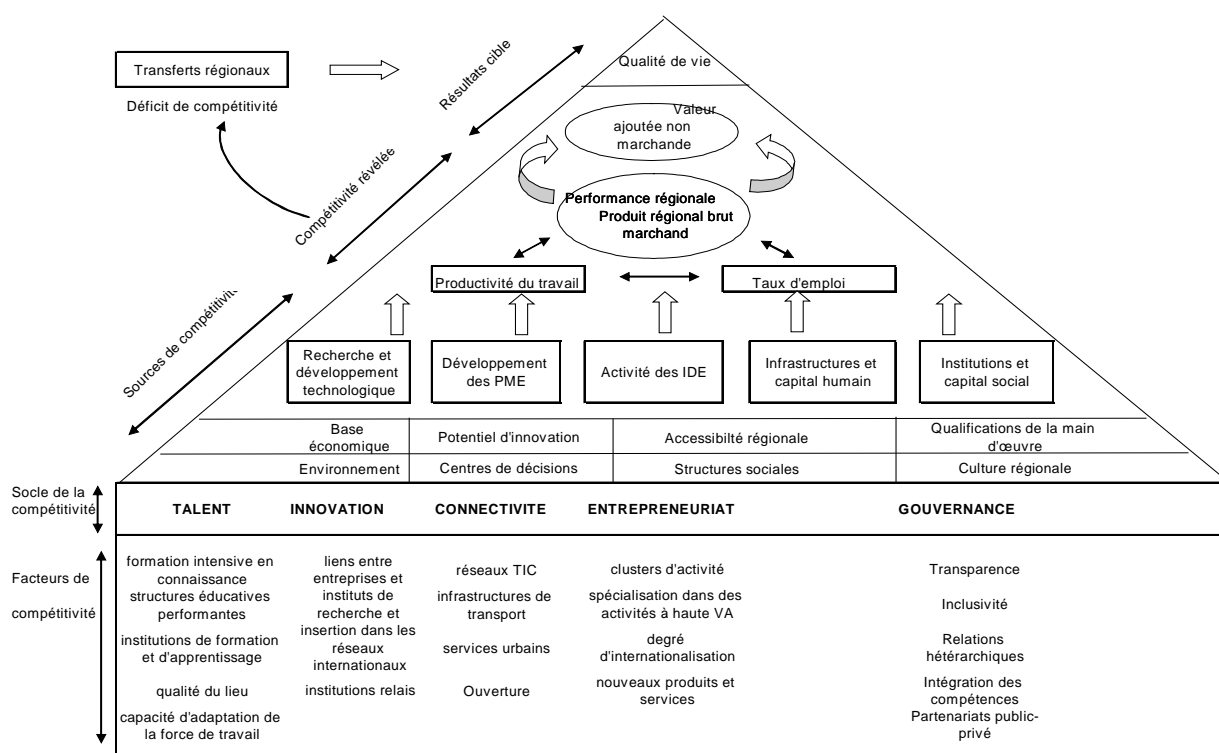
- la notion de compétitivité révélée n'est pas définie ici alors qu'elle l'est dans le POFEDER convergence, schéma à l'appui ;
- la faiblesse de cette compétitivité révélée n'est pas mentionnée dans la matrice SWOT.

Douze ans après le début des interventions structurelles, il convient de s'interroger sur la contribution réelle des opérateurs au redéploiement économique et à l'adaptation des structures sociales du bassin industriel. Une question similaire peut être posée en ce qui concerne les zones rurales. Globalement, les projets financés

⁷ Cette dernière phrase illustre bien la différence qui existe entre une affirmation et sa démonstration puisque le concept de « compétitivité révélée » n'étant pas introduit avant que cette phrase ne soit écrite, il n'a pas été démontré que le diagnostic socio-économique ait mis en évidence que la « compétitivité révélée » de la province soit relativement faible.

ont contribué indiscutablement à améliorer l'environnement socio-économique. Il ressort également que les opérateurs disposent des compétences nécessaires à une gestion efficace de leur projet. Mais les projets sont trop souvent développés de manière déconnectée les uns des autres sans véritablement s'intégrer à une vision stratégique globale. A l'avenir, l'accent devra être placé sur un renforcement des interactions entre projets en veillant à ce qu'ils s'articulent réellement dans une démarche collective de développement territorial intégré. Autrement dit, ils devraient participer concrètement à la réalisation d'une vision stratégique du développement économique et social du bassin industriel ou des zones rurales. Ce n'est qu'ainsi que le développement de ces zones ne sera plus approché comme la simple résultante de la somme des projets et permettra d'espérer un effet de super-additivité des projets.

Nous présentons ci-dessous pour information ce modèle de la compétitivité révélée :



2.2.1. Le bassin Meuse-Vesdre

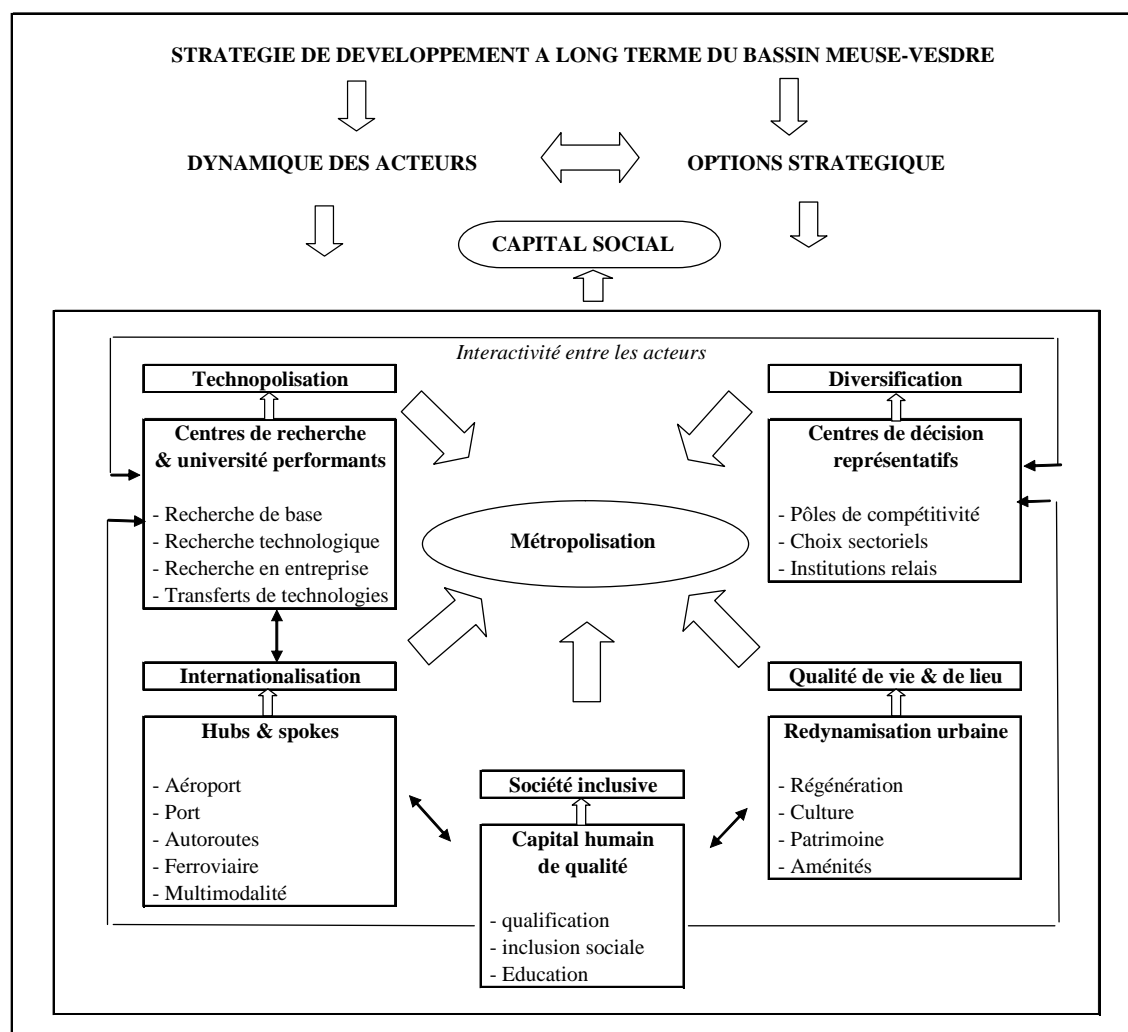
Dans ce contexte, l'enjeu concerne l'accélération du processus de métropolisation du bassin liégeois en favorisant les facteurs de compétitivité urbaine. Sur ce plan, cinq objectifs apparaissent incontournables :

- l'amélioration de la **qualité de vie et de lieu** par une politique active de redynamisation du centre urbain, de stimulation des activités culturelles et de développement des aménités, propre à positionner Liège comme destination touristique (« city-trip ») ;

- la redynamisation de la **fonction technopolitaine** par la stimulation du potentiel de recherche en lien avec les choix de développement et les besoins des entreprises existantes ;
- la régénération du **positionnement international** en favorisant l'accessibilité (connectivité interne et externe) et la spécialisation dans des fonctions spécifiques de niveau européen (insertion dans les réseaux européens) ;
- la **diversification de la base économique** par le soutien au développement de nouvelles activités dans des secteurs porteurs et le soutien au développement des activités existantes ;
- la mise en œuvre d'actions d'**inclusion sociale et de formation** en faveur de l'intégration des groupes sociaux fragilisés et d'un meilleur appariement entre offre et demande de compétences.

Le dernier objectif sera couvert par le PO FSE « Compétitivité régionale et emploi » en complémentarité au programme opérationnel.

Dans ce cadre, la stratégie de développement se présente comme suit :



L'approche prise dans ce contexte est celle du développement urbain durable.

2.2.2. Les zones rurales

Dans les zones rurales, la stratégie à développer doit tenir compte des constats suivants qui ne procèdent pas réellement de la prise en compte du parcours effectué depuis 1994 mais plutôt d'une démarche de développement régional intégrant les rapports zones urbaines-zones rurales et qui amène à considérer que les zones rurales n'auront pas de stratégie de développement propre :

- le développement des zones rurales est guidé par les mêmes mécanismes économiques que tout autre type de région ;
- les zones rurales évoluent en général en étroite interaction avec les zones métropolitaines voisines et ne suivent pas une trajectoire de croissance auto-centrée ;
- le développement économique des zones rurales doit se centrer sur les forces spécifiques de la zone plutôt que de se focaliser sur l'amélioration des faiblesses génériques.

Ces constats se retrouvent en partie dans le SDER qui précise notamment que :

- l'espace rural doit être considéré comme une composante de l'espace économique global ;
- les pôles d'appui ruraux doivent davantage jouer le rôle de centre pour les communes rurales qu'ils polarisent en y assurant la présence de commerces, de services et d'équipements répondant à cette fonction et en y promouvant des emplois adaptés aux spécificités locales ;
- l'avenir du milieu rural passe par le renforcement de la diversité de son tissu économique local et de sa capacité de développement endogène.

Sur base de ces constats, l'accent doit être placé dans les zones rurales sur leur accessibilité par rapport aux grands pôles urbains et grands réseaux d'infrastructures, sur la valorisation de leur potentiel de développement et la stimulation des potentialités endogènes. Il convient notamment d'y développer des actions innovantes :

- d'animation du tissu local via la dynamisation des acteurs économiques, le repérage de potentialités de développement, de valorisation des atouts ;
- de structuration des activités via l'amélioration de l'environnement matériel et immatériel, la préservation des aménités et l'accessibilité aux pôles urbains locaux et régionaux ;
- de consolidation des acquis en matière de gestion des ressources et du potentiel endogène.

Ces actions seront mises en œuvre de manière transversale en ce qui concerne les activités de dimension régionale (pôle de compétitivité agro-industries et transport-logistique) et dans un cadre local pour les spécialisations plus spécifiques (filière bois et tourisme).

L'activation de la stratégie sera soumise aux mêmes modalités d'intervention et de gestion que pour le bassin Meuse-Vesdre.

2.2.3. Sambreville

La dynamique initiée sera poursuivie en collaboration avec le comité de management territorial. La philosophie du programme, reposant sur l'élaboration d'un projet de développement intégré fondé sur un partenariat local composé des autorités communales, des principaux acteurs économiques, sociaux et culturels, de la Province et la Région wallonne a permis de rencontrer une large adhésion des acteurs et de susciter des collaborations.

Les orientations stratégiques proposées dans ce PO s'inscrivent dans le prolongement de la dynamique sociale qui a été mise en place. Elle continuera à être soutenue dans une perspective de valorisation des projets retenus. L'accent sera placé sur la valorisation des infrastructures développées, la stimulation de la capacité entrepreneuriale et le développement de l'esprit d'entreprise et l'émergence d'initiatives économiques locales (sous-traitance, essaimage).

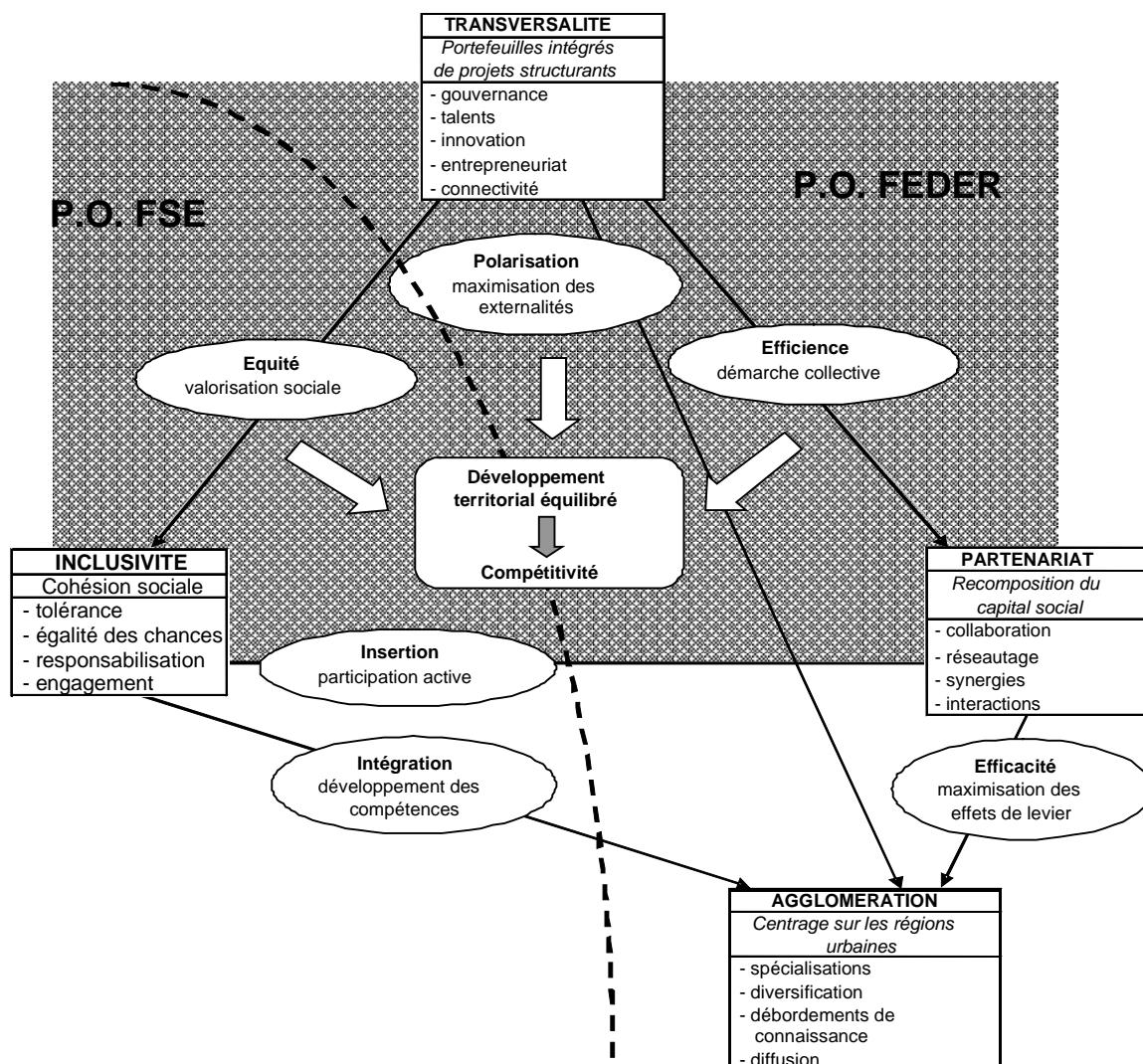
L'activation de la stratégie sera soumise aux mêmes modalités d'intervention et de gestion que pour le bassin Meuse-Vesdre.

De manière pragmatique, il est précisé dans le PO que l'amélioration des facteurs de compétitivité de la Wallonie implique le respect systématique de quatre critères clés :

- Une **transversalité** des actions basée sur une stratégie territoriale clairement établie qui devra se traduire par la sélection de portefeuilles intégrés de projets structurants plutôt que de projets isolés, ce qui impliquera un choix politique fort sur le plan de la gouvernance du programme en ne soutenant dès le départ qu'un nombre limité de portefeuilles intégrés de projets structurants. Cette approche devrait améliorer l'efficacité des projets soutenus dans la mesure où les opérateurs ne travaillent plus de manière isolée mais participent à une démarche globale.
- Un **partenariat** renforcé entre les acteurs qui constitue génériquement un corollaire du précédent critère dans la mesure où il est peu crédible qu'un seul opérateur possède les compétences et le professionnalisme nécessaires pour gérer un portefeuille intégré de projets structurants. Si la gestion des fonds nécessite un raisonnement par projet, elle n'implique pas automatiquement une opérationnalisation par projet. Par conséquent, un choix de gouvernance s'impose en ce sens qu'il conviendra de soutenir une gestion opérationnelle multi-opérateur basée sur une responsabilisation de chacun des opérateurs pour la bonne conduite de son projet dans le cadre du portefeuille à réaliser et tenant compte de manière proactive des liens amont et aval. Il en est de même dans le cadre de projets conjoints. Il sera également opportun d'apprécier les logiques d'action qui animent les opérateurs (logique de structure ou logique de développement).

- L'**inclusivité** qui est le ferment de la cohésion économique et sociale pour un développement économique et social équilibré. La pleine valorisation des talents à la base du processus de croissance passe par une société inclusive qui favorise le développement des compétences et la participation active de tous. Dans une large mesure, le degré d'exclusion sociale d'une société donne la mesure du degré de délitement de son capital social, lequel est indispensable au développement économique. A cet égard, les actions sociales mises en œuvre devront l'être en interaction avec les actions de nature économique en imaginant des relais appropriés. Cette composante sera plus spécifiquement liée au PO FSE.
- La recherche d'**économies d'agglomération** qui consiste à concentrer les moyens sur les zones les plus susceptibles de dégager des externalités tant en termes d'économies d'urbanisation, d'économies de localisation que de débordements de connaissance (knowledge spillovers) et d'appariement entre le marché de l'emploi et les activités industrielles. A ceci s'ajoute les effets de diffusion inter-sectoriels, intra-sectoriels et spatiaux attendus des effets d'agglomération. La réalité démontre que les problèmes de dualisation sociale à la base de l'exclusion et de la pauvreté se posent avec une acuité particulière dans les zones urbaines et affectent la qualité du lieu et la qualité de vie, ce qui ne permet pas aux phénomènes d'économies d'agglomération de se manifester pleinement.

Cette approche se traduit dans le schéma suivant que nous empruntons au PO FSE :



Par ailleurs, chaque groupe d'utilisateurs candidat au développement d'un portefeuille intégré de projets structurants sera appelé à entamer une réflexion sur la contribution du portefeuille au développement territorial équilibré et à la compétitivité de la Wallonie et non exclusivement de leur seule zone d'action et à le démontrer au travers d'un argumentaire et d'indicateurs appropriés sur les résultats attendus basés sur chacun des termes clés répertoriés dans ce schéma. Une plus grande **transversalité** des projets devrait se traduire par une plus grande **efficience** des acteurs qui, au travers d'un **partenariat** renforcé conduira à une plus grande **efficacité** des actions. En optant pour une **polarisation** des actions sur les zones les plus affectées par le déclin, il est attendu une concentration des impacts qui devrait favoriser la réalisation d'économies d'**agglomération**.

L'évaluation a en effet démontré que trop d'opérateurs restent exclusivement braqués sur le seul développement de leur zone, voire de leur projet sinon le maintien de leur structure, et engagés dans des concurrences stériles peu productives. La stratégie proposée devrait les inciter à intégrer davantage dans leur démarche une approche collective. Il appartiendra à la Région, avec éventuellement l'appui de la task force, de s'interroger dans un second temps sur l'emboîtement

optimal des différents portefeuilles intégrés de projets structurants dans une perspective de maximisation de l'efficacité spatiale. A savoir, dans quelle mesure l'enveloppe que constitue l'ensemble des portefeuilles est-elle cohérente et est-elle susceptible de favoriser un développement équilibré du territoire wallon ? Dans quelle mesure un portefeuille donné exercera-t-il des effets de débordements positifs sur les autres portefeuilles ? Des effets multiplicateurs et accélérateurs importants peuvent être attendus de la mise en place d'un tel processus qui rompt avec la démarche traditionnelle d'appel à projets qui conduit à sélectionner des projets souvent déconnectés les uns des autres et dont la motivation profonde se situe trop souvent dans l'opportunité offerte de bénéficier de financements publics.

On retrouve dans cette démarche de manière implicite le lien entre le diagnostic socio-économique et les besoins à satisfaire et leur hiérarchisation. Toutefois, le modèle de développement retenu pour le bassin Meuse-Vesdre et les zones rurales aurait pu faire l'objet d'une analyse plus fouillée de ses composantes dans le diagnostic socio-économique. Ainsi par exemple la composante agglomération ne fait pas l'objet d'une analyse dans le cadre du diagnostic socio-économique. Or elle apparaît ultérieurement dans chacun des axes du PO.

Ainsi on ne retrouve pas non plus dans le diagnostic socio-économique l'analyse des TIC. Par ailleurs ce modèle fait l'impasse sur l'un des problèmes fondamentaux auquel la Wallonie est confrontée, à savoir sa difficulté à générer des emplois endogènes susceptibles de diminuer drastiquement le chômage qui y sévit.

2.3. La prise en compte d'autres programmes et plans

Cet aspect sera analysé dans le cadre de l'analyse de la cohérence externe de la stratégie (point 3.2.).

Toutefois, à ce stade plusieurs remarques s'imposent :

- 1) une articulation forte et cohérente existe entre le PO FEDER et le PO FSE. Cette articulation est présentée schématiquement à la page 53 du PO FSE. Elle aurait pu être reprise dans le présent PO ;
- 2) au point 6 Activation de la stratégie du chapitre 2 du PO relatif à la stratégie de développement est repris le constat présenté dans le CRSN que les entreprises et les autorités publiques wallonnes sont confrontées à de multiples défis au niveau international :
 - **la transition vers une économie de la connaissance** qui rend plus impérative que jamais l'amélioration des compétences, la valorisation des talents, la maîtrise des technologies et des investissements en R&D performants dans un cadre partenarial entre les différentes catégories d'acteurs ;
 - **le phénomène de techno-globalisation de l'économie** qui impose aux tissus industriels de s'intégrer aux réseaux internationaux et de renforcer leurs liens au niveau local afin de bénéficier au mieux des effets de proximité et de synergies, et par ce biais, d'améliorer leur compétitivité ;

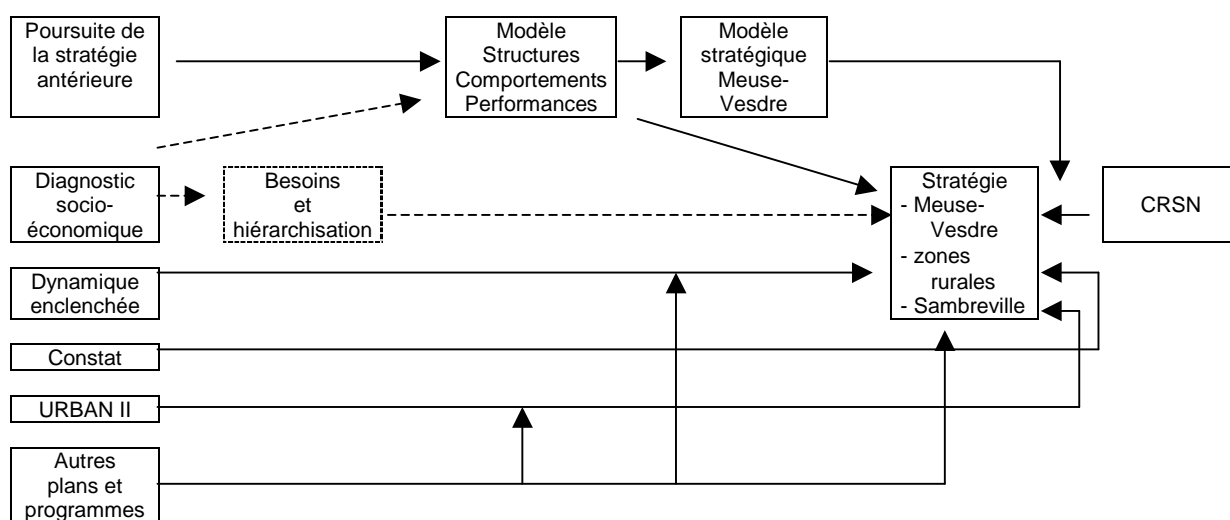
- **la nécessité d'une croissance plus respectueuse de l'environnement** pour une meilleure qualité de vie et une meilleure attractivité des territoires. La croissance économique et la protection de l'environnement doivent être considérées l'une et l'autre comme nécessaires pour un développement durable, rendant ainsi indispensable le développement de recherches dans le domaine des éco-innovations ;
- **un renchérissement des coûts énergétiques** qui mine la compétitivité des entreprises et nécessite des actions concrètes en faveur d'une réduction de la dépendance énergétique et d'une utilisation efficace d'énergies alternatives. Il est par conséquent opportun de lier la politique énergétique à d'autres politiques telles que la recherche et l'amélioration de l'efficacité énergétique ;
- **la mondialisation accrue de l'économie** qui s'accompagne d'une intensification de la concurrence, elle-même exacerbée par la montée en puissance des économies émergentes qui ont non seulement investi dans les secteurs à faible intensité technologique mais qui se positionnent de plus en plus sur des marchés à contenu technologique croissant et certaines niches du secteur des services ;
- **les politiques européennes dans une Europe élargie** qui définissent de plus en plus le cadre dans lequel les Etats membres et régions mettent en oeuvre leurs politiques et actions de développement. Ainsi, l'accent est maintenant placé sur les politiques d'emploi et d'innovation au travers de la stratégie de Lisbonne et de Göteborg.

Dans ce contexte il est précisé « *Comme démontré par le diagnostic socio-économique, le grave problème dont souffre le bassin Meuse-Vesdre et les handicaps de développement auxquels sont confrontés les zones rurales ne leur permettent pas de faire face efficacement à ces défis. Ils leur offrent néanmoins des opportunités dans de nouveaux créneaux d'activités suite à la recomposition de l'économie européenne et mondiale induite par l'émergence des nouvelles technologies et la montée en puissance des services et l'émergence d'eurocorridors* ».

Outre que nous sommes plus dans le domaine de l'affirmation que de la démonstration, cette phrase devra être gardée à l'esprit lors de l'analyse de la cohérence externe.

2.4. Le modèle sous-jacent de la construction de la stratégie

Sur base du PO, nous avons réalisé le schéma suivant qui reprend le modèle sous-jacent de la construction de la stratégie. Au delà de son mode de construction, on peut estimer que la stratégie proposée est globalement pertinente au regard des besoins identifiés et de leur hiérarchisation. Toutefois sa mise en oeuvre devra veiller à répondre aux manquements décelés lors de la période de programmation précédente si l'on veut que le bassin Meuse-Vesdre, les zones rurales et Sambreville procèdent au saut qualitatif indispensable au placement sur une nouvelle trajectoire de développement.



Les flèches en traits discontinus marquent les améliorations à apporter.

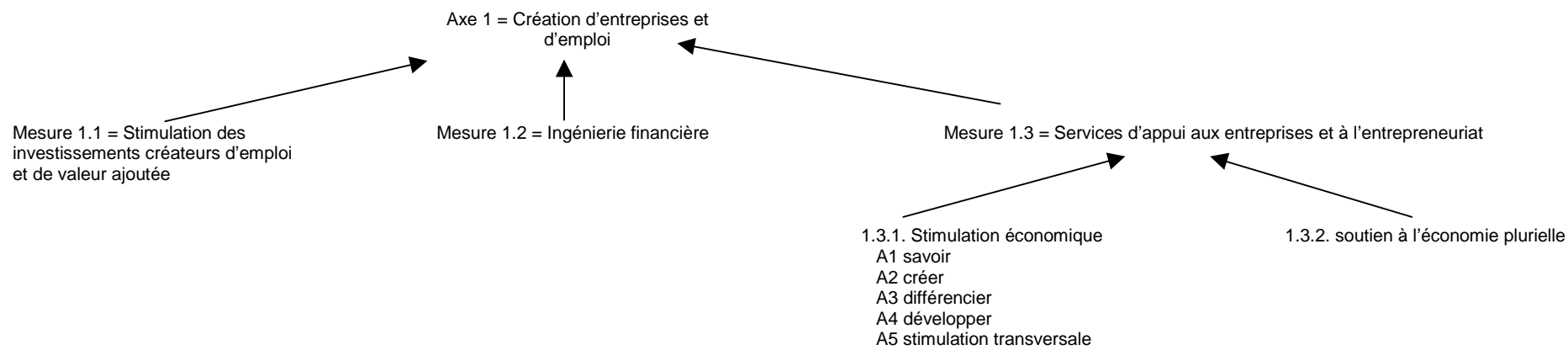
Chapitre 3 : Evaluation de la cohérence de la stratégie

3.1. La cohérence interne

3.1.1. Analyse des relations et complémentarités et des effets de synergie attendus

a. Les relations et complémentarités dans le PO

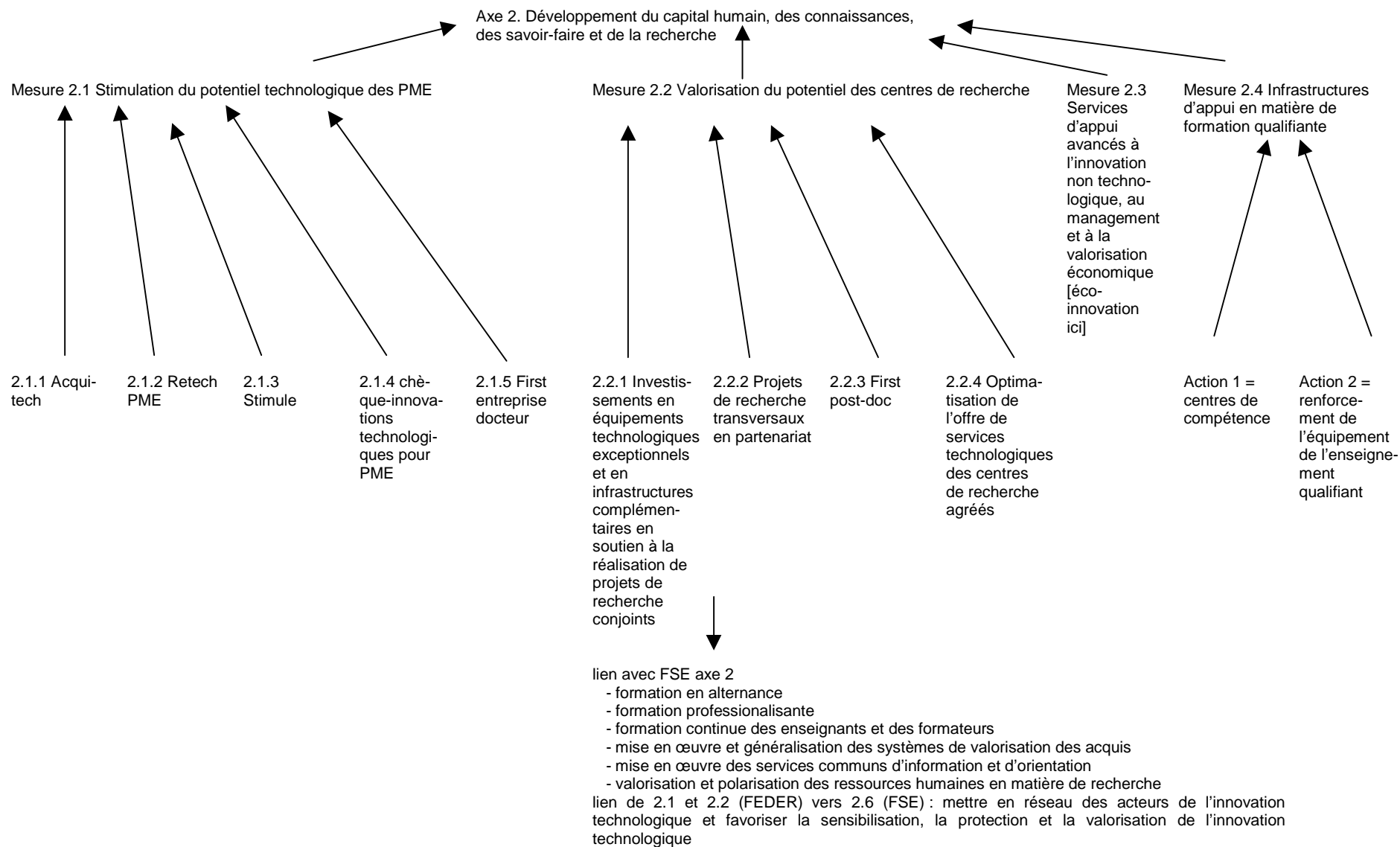
Le contenu du programme opérationnel est présenté dans le chapitre 3. C'est sur cette base que nous avons constitué les tableaux suivants.

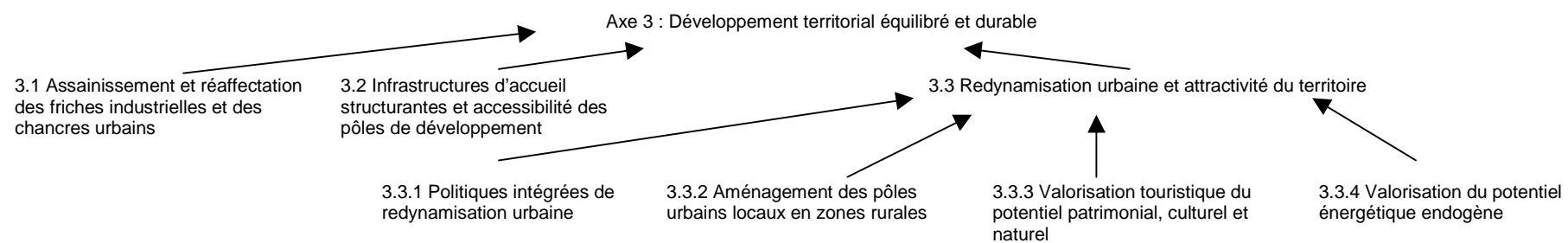


Lien avec FSE Axe 1



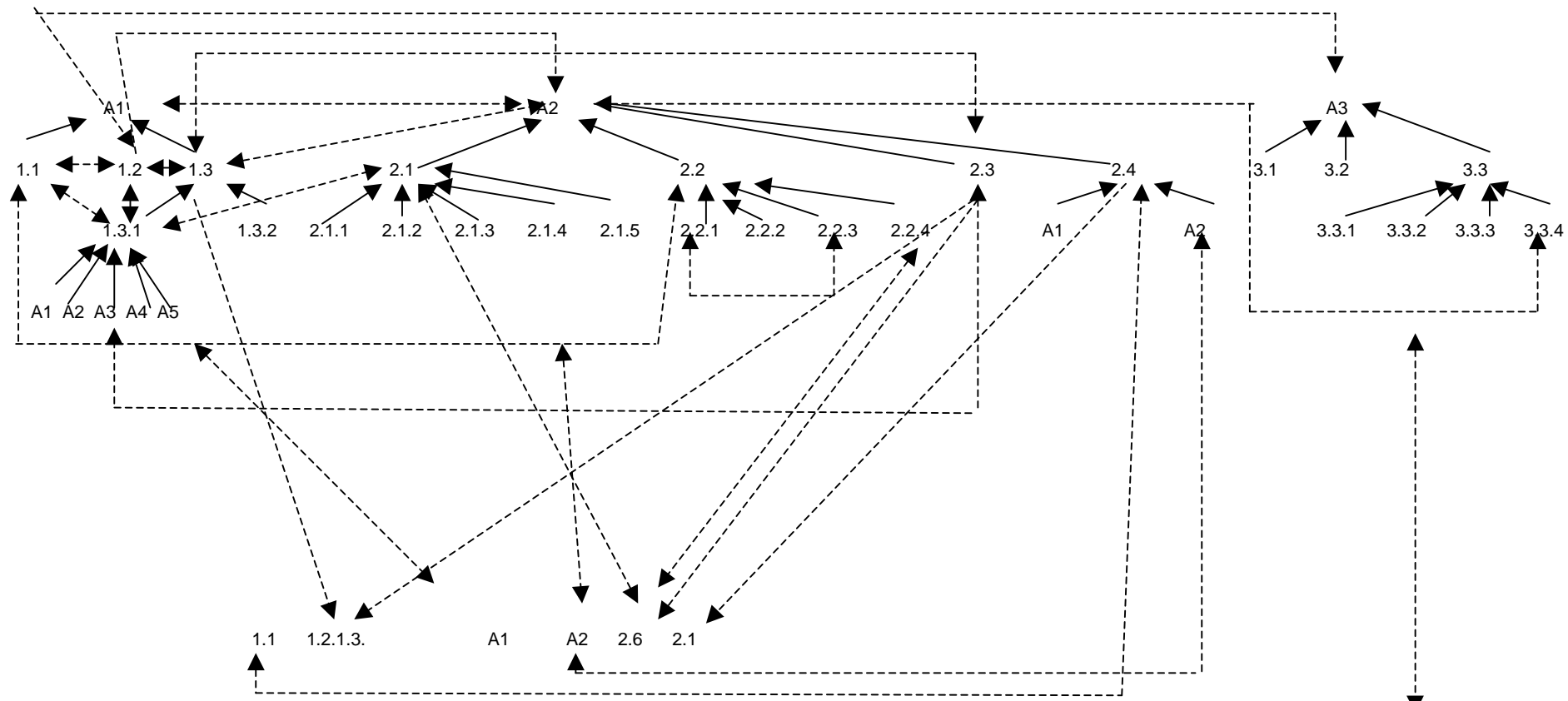
- formation à la demande des entreprises et des secteurs économiques
- développement de l'esprit d'entreprise
- accompagnement à la création d'entreprises





Articulation entre axes et mesures

FEDER COMPETITIVITE



Les flèches en traits discontinus représentent les effets de synergie attendus.

FSE COMPETITIVITE

FEADER pour les zones rurales

Les principaux commentaires relatifs à ces tableaux sont les suivants :

- des objectifs globaux ou intermédiaires sont présentés au niveau des axes. Toutefois au niveau des objectifs globaux il est difficile de s’y référer avec certitude puisque la stratégie est définie sur base d’une triple approche ;
- les thématiques énergie renouvelables et efficacité énergétique dans le domaine des éco-innovations sont couvertes de façon transversale ;
- le développement urbain durable est transversal aux axes 1 et 2. Des mesures spécifiques sont prévues dans l’axe 3 ;
- en ce qui concerne l’axe 1 :
 - selon les pages concernées on retrouve comme intitulé pour cet axe soit création d’entreprises et d’emploi, soit développement de la base productive dans l’industrie et les services marchands, ce qui a notre préférence ;
 - la mesure 1.1 pourrait être éclatée en sous-mesures dont l’une concernerait la création d’entreprises ;
 - s’il existe une sous-mesure relative au soutien à l’économie plurielle (1.3.2), il n’en existe pas pour le développement durable et l’efficacité énergétique alors que des actions spécifiques sont prévues pour ces trois items ;
 - au sein de l’axe des liens existent entre mesures et entre cet axe et les deux autres axes ;
 - un lien existe avec l’axe 1 du PO FSE ;
- en ce qui concerne l’axe 2 :
 - un lien existe entre l’axe 2 et les autres axes ;
 - un seul lien existe au sein de l’axe ;
 - de nombreux liens existent avec les axes 1 et 2 du PO FSE ;
- en ce qui concerne l’axe 3 : un lien est prévu entre la sous-mesure 3.3.3. et l’axe 2 dans le domaine des éco-innovations :
 - il n’y a pas de liens au sein de l’axe ;
 - un lien est établi pour les zones rurales avec le FEADER.

A la lecture de ces tableaux, on peut estimer qu’il y a moins de liens établis entre les axes, mesures et sous-mesures du PO qu’avec le PO FSE. Par contre, comme nous le montrons au point suivant, dans le corps du texte d’autres liens sont postulés.

b. Les effets de « synergie » attendus

Le concept d’effet de synergie doit être compris ici au sens large. Il recouvre des termes tels que cohérence, partenariat, coordination, transversalité, etc. Nous présentons ici les différentes modalités de « synergie » citées dans le document. On rapprochera utilement ces diverses propositions des manquements constatés dans le passé en matière de partenariat, coordination, etc. On constatera également que des thématiques comme transport-logistique, centres de recherche, tourisme sont absents.

b1. Programme opérationnel

L'objectif stratégique est de placer les concepts de sélectivité, pérennité, transversalité, interactivité et réseautage au centre de toutes les actions tant au niveau des administrations gestionnaires que des opérateurs en ce compris le niveau spatial.

Afin d'éviter le morcellement et la dispersion des actions pour une efficacité accrue dans la réalisation des objectifs, le déroulement du programme sera focalisé sur :

- la mise en œuvre d'actions de nature **transversale** basées sur des **projets structurants et intégrés**, voire spatialement concentrés, qui valorisent les atouts de la zone ;
- une sensibilisation accrue aux **synergies** et aux **interactions** entre les acteurs de développement au travers d'un **partenariat** renforcé à tous les échelons de la mise en œuvre des actions ;
- une concentration des moyens sur les actions susceptibles de générer les **effets de levier** les plus importants sur le développement de la zone.

Pour maximiser les effets de levier des interventions, celles-ci veilleront à ce que la transversalité, le partenariat, l'inclusivité et la génération d'économies d'agglomération soient une réalité dans la mise en œuvre de ce PO.

b2. Activation du programme

Comme mentionné dans la stratégie, celle-ci sera basée sur les quatre critères suivants :

- La **transversalité** des projets basée, en fonction du type d'action, sur le financement de **portefeuilles intégrés de projets structurants** ce qui impliquera un choix politique fort sur le plan de la gouvernance du programme en ne soutenant dès le départ qu'un nombre limité de portefeuilles intégrés de projets structurants. Cette approche devrait améliorer l'efficacité des projets soutenus dans la mesure où les opérateurs ne travaillent plus de manière isolée mais participent à une démarche globale.
- Le **partenariat** en incitant les opérateurs à concevoir des projets en commun de manière à susciter une meilleure intégration des projets, d'atteindre une masse critique suffisante, à assurer une plus grande visibilité des opérations,... Cette approche devrait conduire à une plus grande efficacité des actions soutenues dans la mesure où les opérateurs coopèrent à la réalisation d'un projet commun en fonction de leur spécialisation respective.
- L'**inclusivité** qui peut se décliner non seulement au plan de la gestion des ressources humaines dans le cadre des politiques d'inclusion sociale mais également au niveau plus général d'une participation active et coordonnée de tous à la mise en œuvre efficace d'une stratégie intégrée de développement. Elle implique que soit mise en œuvre un système de gouvernance favorable à l'émergence d'une infrastructure relationnelle propice à la mise en place d'une

démarche collective, laquelle nécessite la confiance, l'adhésion, la réciprocité et une pré-disposition à collaborer pour des fins mutuellement bénéfiques.

- Une concentration des moyens sur les zones urbaines afin de favoriser la réalisation d'économie d'**agglomération**, particulièrement dans le bassin Meuse-Vesdre. Il en est attendu l'enclenchement d'un processus de polarisation de la croissance suite à l'amélioration des facteurs d'attractivité de la zone. Une approche similaire devra également être favorisée dans les zones rurales pour une plus grande efficacité des actions, notamment dans le cadre de leur jonction avec les pôles urbains locaux.

En ce qui concerne le premier critère (transversalité), les opérateurs devraient s'intégrer dans l'une des 4 démarches suivantes :

- un ensemble de projets couvrant une zone (par exemple revitalisation complète et réfléchie d'un quartier par opposition à un ensemble de projets isolés et éparpillés dans une zone urbaine déposés sans réelle coordination) ;
- un ensemble coordonné de projets couvrant une thématique et basé sur des partenariats (par exemple recherche en collaboration coordonnée dans un domaine techno-économique spécifique intégrant la valorisation économique par opposition à des projets déposés indépendamment les uns des autres dans une même thématique sans réelle sensibilisation aux aspects de valorisation économique) ;
- un processus visant à résoudre une problématique spécifique (par exemple traitement d'une friche de l'assainissement à la réaffectation effective de l'espace concerné en veillant à occuper des personnes discriminées dans le cadre de la réalisation du projet par opposition à un assainissement traditionnel déconnecté des liens potentiels avec d'autres actions) ;
- un ensemble de projets déposés conjointement par plusieurs opérateurs en tenant compte de la complémentarité entre les opérateurs et dont les liens amont-aval sont effectivement assurés (par exemple développement du tissu entrepreneurial couvrant différents domaines en fonction du core business de chacun des opérateurs). Dans ce cas également, le portefeuille peut également couvrir une zone, une thématique ou un processus.

Le second critère (partenariat), par essence plus immatériel, repose sur l'intérêt des opérateurs à travailler ensemble. La mise en œuvre du premier critère peut contribuer à sa réalisation. Le dépôt de projets dans le cadre d'un **partenariat actif** avec d'autres opérateurs similaires (centres de recherche) ou complémentaires (animation économique et technologique) ou encore dans un esprit coopératif (en procédant à des actions de revitalisation urbaine combinée à la mise à l'emploi de personnes discriminées) constituera une valeur ajoutée pour les projets développés. Il s'agira à tous les niveaux de pouvoir (décideurs publics, opérateurs structurants, administration gestionnaire, task force) de veiller à ce que ces partenariats actifs deviennent une réalité et transcendent les particularismes et les intérêts spécifiques.

Le troisième critère vise à stimuler la **participation active** de tous à la vie économique et sociale et l'intégration sociale au travers du développement et de la valorisation des compétences. Il s'agit à cet égard d'inciter les opérateurs à contribuer à l'émergence d'une démarche appropriée de représentation collective

des choix de développement de la région. Celle-ci nécessite de la part des acteurs un engagement systématique et sans exclusive à participer activement au redéploiement économique de la province en mettant leurs compétences au service de l'intérêt collectif.

Enfin, le quatrième critère, favoriser les **économies d'agglomération**, résulte des options prises par le Gouvernement qui entend promouvoir le redéploiement des grands pôles urbains. Ceci implique, en zone rurale, un ciblage des actions sur un nombre réduit de projets structurants susceptibles de promouvoir le développement endogène. Un tel choix stratégique devrait conduire à la réalisation d'effets de levier importants, lesquels le seront d'autant plus que les deux premiers critères seront d'application. Son application ne pose en soi aucun problème dans la mesure où l'offre en matière de formation et les organismes d'insertion suivent une distribution spatiale similaire à celle de la population. La mise en place d'une démarche cohérente et coordonnée dans le cadre des deux PO, FSE et FEDER, et d'une concentration spatiale et thématique des moyens sur les facteurs inhibant la compétitivité de la région contribuera à la réalisation des effets de levier attendus.

b3. Projets

- Ils sont trop souvent développés de manière déconnectée les uns des autres sans véritablement s'intégrer à une vision stratégique globale.
- Pour rendre effective cette focalisation, l'accent sera placé sur des interventions visant à financer des **portefeuilles intégrés de projets structurants**, c'est-à-dire d'ensemble de projets interconnectés dont la réalisation est effectuée en partenariat entre les différents opérateurs en fonction des compétences de chacun.
- Une plus grande transversalité des projets devrait se traduire par une plus grande efficacité des acteurs qui, au travers d'un partenariat renforcé, conduira à une plus grande efficacité des actions. En optant pour une polarisation des actions sur les zones les plus affectées par le déclin, il est attendu une concentration des impacts qui devrait favoriser la réalisation d'économies d'agglomération.

b4. Opérateurs

Les constats de l'évaluation à mi-parcours militent en faveur d'une approche plus intégrée qui suscite les partenariats, les collaborations et les synergies entre les différentes catégories d'opérateurs pour la poursuite d'un objectif commun : la redynamisation économique et sociale du bassin Meuse-Vesdre.

b5. Bassin Meuse-Vesdre

Conformément aux recommandations émises par la Commission, les actions en matière de redynamisation urbaine dans le bassin Meuse-Vesdre seront concentrées sur une approche intégrée, transversale et coordonnée.

b6. Gouvernance des villes

Celle-ci doit s'appuyer sur une approche intégrée du développement urbain durable basée sur un plan stratégique rencontrant une large adhésion des structures institutionnelles.

b7. Actions spécifiques au niveau urbain

Elles seront développées dans le cadre du troisième axe qui traite du développement territorial équilibré et durable. Seront privilégiées des actions de développement urbain intégré en centre ville. Ces actions devront simultanément couvrir les aspects de rénovation urbaine, y compris les travaux de voirie associés, d'attractivité, de mobilité et d'accessibilité, de sécurité et d'amélioration de l'efficacité énergétique en démontrant son appartenance à un plan intégré de développement durable et en mettant en évidence les règles de bonne gouvernance qui seront appliquées à la gestion du dossier.

b8. Développement urbain durable

Abordé de manière transversale dans les deux premiers axes, de manière spécifique dans le troisième.

b9. Concentration

- Concentration géographique sur 3 zones : bassin Meuse-Vesdre, zones rurales, Sambreville.
- Concentration financière sur :
 - le processus de métropolisation du bassin Meuse-Vesdre ;
 - l'intégration renforcée des zones rurales retenues à l'espace régional. L'option prise d'une plus grande intégration entre les projets retenus se traduira par une concentration des moyens sur les projets structurants.
- Concentration thématique sur la création d'activités, l'innovation et la redynamisation urbaine. A ce titre, pour des raisons d'efficacité, seront également possibles les interventions basées sur des partenariats entre les zones sélectionnées et le reste du territoire. Ce sera particulièrement le cas lorsque les compétences requises pour la réalisation d'une intervention sont localisées en dehors des zones sélectionnées (par exemple, centres de recherche ou centres

de compétence) ou lorsque la cohérence de l'intervention implique une assise géographique large.

b10. Politique urbaine

Les actions spécifiques en matière de politique urbaine sont principalement concentrées au sein de l'axe 3, en tenant compte des volets touristiques, culturels et patrimoniaux. Ces derniers, qui couvrent tant les zones urbaines que rurales, devraient s'inscrire dans le cadre d'une stratégie partenariale et intégrée. Les actions de revitalisation et de réhabilitation seront notamment menées en collaboration avec les pouvoirs locaux.

b11. Pôles de compétitivité et clusters

Les besoins et projets liés au développement des pôles de compétitivité et des clusters wallons seront intégrés de manière transversale dans les programmes.

3.1.2. Analyse de l'adéquation des axes stratégiques et de l'apport des priorités aux objectifs du programme

Les objectifs du programme sont présentés comme suit :

- favoriser le **redressement de la base économique** qui constitue le moyen le plus efficace pour résorber le taux de chômage élevé qui la caractérise ;
- améliorer le niveau de **qualification de la main-d'œuvre et le taux d'inclusion sociale** par la mise en place de programmes de formation performants répondant aux besoins des entreprises de manière à offrir de nouvelles perspectives d'emploi à la population active à faible niveau de qualification, aux publics fragilisés et de permettre aux travailleurs qualifiés de s'adapter à l'évolution des technologies et de la demande des entreprises ;
- redynamiser les **pôles urbains** qui sont également des pôles d'activité économique de par les économies d'agglomération qu'ils génèrent, pour les rendre à nouveau attractifs et ainsi restaurer leur capacité de diffusion de la croissance sur leur hinterland sans oublier qu'ils sont les lieux centraux dans lesquels les pôles de compétitivité seront appelés à se développer ;
- stimuler l'**insertion au milieu des centres de recherche** de manière à transformer leur savoir scientifique en savoir-faire technologique, à stimuler les transferts de technologies vers les PME et à mettre leurs compétences scientifiques et technologiques au service des entreprises et des pôles de compétitivité.

Dans ce cadre, le PO s'articule sur trois thématiques :

1. Création d'entreprises et d'emplois

Ce premier axe vise, au niveau des interventions FEDER, le développement de l'esprit d'entreprise et de l'entrepreneuriat, le soutien à la création et au développement d'entreprises, via un ensemble cohérent de mesures. Seront

également prises en considération des actions spécifiques de soutien en faveur de l'économie sociale, du développement durable et de l'efficacité énergétique.

2. Développement du capital humain, des connaissances, des savoir-faire et de la recherche

Ce second axe vise le soutien à la R&D au sein des entreprises, l'innovation technologique et non technologique (différenciation), les activités de R&D dans les centres de recherche, les unités de recherche universitaires et les hautes écoles et le développement d'infrastructures performantes en matière de formation et d'enseignement. Les interventions de R&D et d'innovation technologique seront résolument concentrées au bénéfice des entreprises, avec une attention particulière pour les PME. Dans une dynamique de développement durable, une attention particulière sera également accordée aux activités liées à l'éco-innovation.

3. Développement territorial équilibré et durable

Ce troisième axe entend favoriser le renforcement de l'attractivité, en soutien au développement d'activités économiques. Il est essentiellement concerné par les thématiques suivantes : l'assainissement et la réaffectation des friches industrielles et urbaines, via notamment la réhabilitation des espaces bâtis dégradés, l'aménagement d'infrastructures d'accueil des entreprises et d'amélioration de l'accessibilité des pôles de développement, des actions en matière de qualité et de protection de l'environnement, le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique dans le domaine des éco-innovations en liaison avec l'axe 2. Par souci d'efficacité des actions, ces deux dernières thématiques seront plus globalement couvertes de manière transversale dans le cadre du programme opérationnel.

Les actions spécifiques en matière de politique urbaine sont principalement concentrées au sein de cet axe.

L'activation du programme se fait sur base des quatre critères suivants : transversalité, partenariat, inclusivité et agglomération.

L'analyse de ce qui précède permet de constater en termes de cohérence interne que :

- l'objectif de redressement de la base économique est rencontré au niveau des mesures de l'axe 1 dont l'intitulé est trop réducteur puisqu'il ne concerne pas uniquement la création d'entreprises et d'emploi ;
- le rapport postulé entre la réduction du taux de chômage et le redressement de la base économique n'est pas explicite même si un lien est établi avec l'axe 1 du PO FSE ;
- la liaison entre d'une part l'objectif d'amélioration de la qualification de la main-d'œuvre et le taux d'exclusion sociale et d'autre part les axes du PO n'est pas explicite même si la mesure 2.4 concerne les infrastructures d'appui en matière de formation qualifiante et si dans l'axe 1 du PO FSE un lien est établi avec la formation à la demande des entreprises et des acteurs économiques ;

- l'axe 2 comporte certaines mesures dont le contenu exact et la faisabilité doivent encore faire l'objet de réflexions au niveau de la Région Wallonne⁸. Il est difficile dans ces circonstances de tenter d'en évaluer la cohérence avec les objectifs du PO voire leur pertinence et leur efficacité ;
- la mesure 2.2 de l'axe 2 est globalement située en amont de l'objectif de stimulation de l'insertion au milieu des centres de recherche puisqu'elle concerne des investissements en équipements technologiques exceptionnels, en infrastructures complémentaires, l'offre de services technologiques des centres de recherche et des projets de recherche ;
- la mesure 2.1 qui se retrouve au niveau des thématiques l'est de façon beaucoup moins explicite au niveau des objectifs ;
- l'axe 3 dépasse l'objectif de redynamisation des pôles urbains et propose une stratégie de développement territorial équilibré et durable.

De ce qui précède résulte qu'il conviendrait de mieux articuler les objectifs, les thématiques et le contenu du PO.

3.2. La cohérence externe

3.2.1. Liaisons externes explicites

Dans le programme opérationnel, comme pour le lien entre le diagnostic socio-économique, les besoins et la stratégie, la cohérence externe est tantôt démontrée tantôt affirmée.

Nous présentons ci-après les liaisons explicites mentionnées dans le PO entre celui-ci et d'autres programmes et plans.

a. Lien avec la Stratégie de Lisbonne

- Des indicateurs sont présentés qui permettent de rendre compte de l'évolution contextuelle lors du suivi du programme et qui seront repris dans le rapport annuel.

b. Lien avec les OSC

Les objectifs fixés par ce programme opérationnel sont conformes aux OSC qui visent l'amélioration de l'attractivité des régions et des villes, l'encouragement à l'innovation et à l'esprit d'entreprise et le développement de la société de la connaissance, la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité.

⁸ « Comme prévu dans le Plan d'Actions prioritaires, les modalités de fonctionnement des divers dispositifs de soutien aux entreprises doivent dans un premier temps être redéfinis de manière générale au niveau wallon » (p.91).

c. Liens avec le CRSN (par construction)

- Liens avec les axes prioritaires définis dans les décisions des gouvernements

Priorités CRSN	Programme FEDER
Création d'entreprises et d'emplois	Soutien au financement des entreprises et à l'entrepreneuriat et services d'appui aux entreprises et à l'entrepreneuriat (Axe 1)
Développement du capital humain, des connaissances, des savoir-faire et de la recherche	Stimulation du potentiel d'innovation dans les PME et les centres de recherche et infrastructures d'appui à la formation qualifiante (Axe 2)
Inclusion sociale ⁹	
Développement territorial équilibré et durable	Assainissement de friches, infrastructures d'accueil et accessibilité, revitalisation urbaine (Axe 3)

- La stratégie s'inscrit dans les priorités thématiques énoncées par le Gouvernement wallon dans le CRSN, et plus particulièrement les points suivants :
 - les interventions ciblent les actions susceptibles de générer les effets de levier les plus importants sur le développement socio-économique de la Région et sa compétitivité ;
 - cohérence renforcée entre les différents PO, de manière à optimiser les synergies entre Fonds et zones d'intervention (inscription dans une vision wallonne du développement) ;
 - approfondissement de la logique de mise en réseau et de structuration du tissu, en s'inscrivant dans la démarche de création des pôles de compétitivité initiée par le Gouvernement wallon, poursuivant et amplifiant l'approche top-down nécessaire à la cohérence des actions sur l'ensemble du territoire ;
 - concentration des moyens sur un nombre limité de projets et sélectivité accrue en faveur des projets les plus dynamisants et respectant le critère de pérennité ;
 - prise en compte de la dimension territoriale et du rôle moteur des pôles urbains dans le développement économique de la région.

d. Liens FEDER et FSE

- La mise en place d'une démarche cohérente et coordonnée dans le cadre des deux PO, FSE et FEDER, et d'une concentration spatiale et thématique des

⁹ Traitée dans le PO FSE.

moyens sur les facteurs inhibant la compétitivité de la province contribuera à la réalisation des effets de levier attendus.

- Ainsi le FSE soutiendra-t-il des projets de formation à l'esprit d'entreprise ainsi que des formations à destination des indépendants et des créateurs d'entreprises. De même des projets en faveur de l'accompagnement à l'installation des indépendants et de futurs chefs d'entreprises seront également promus. Ces actions seront menées en coordination avec les actions FEDER. De manière plus globale, le FSE se concentrera sur la formation en liaison avec les besoins des entreprises ainsi que sur les problèmes d'inclusion sociale. A cet égard, il est attendu qu'au travers de l'appel à projets, des ponts soient établis entre les projets FEDER et FSE, dans le cadre de la mise en œuvre de portefeuilles de projets intégrés.
- Axe 1 FEDER. Pour rappel, les mesures de cet axe seront complétées au niveau des interventions FSE par des actions de formation et d'accompagnement visant à satisfaire la demande des entreprises, à encadrer la création d'entreprises et l'installation de futurs indépendants ainsi qu'au développement de l'esprit d'entreprise.
- Axe 2 FEDER. Pour rappel, au niveau des interventions FSE, l'accent sera placé sur la formation et l'enseignement qualifiant, l'enseignement supérieur en liaison avec les besoins nouveaux en matière d'emploi, l'enseignement de la promotion sociale et la valorisation des ressources humaines en matière de recherche.

e. Lien avec les actions FEADER

Pour rappel, le Plan wallon de Développement Rural visera, en complémentarité avec les autres politiques européennes et régionales et conformément aux OSC, à :

- améliorer la compétitivité des secteurs agricole et sylvicole en les aidant à s'adapter rapidement aux conditions fluctuantes des marchés et aux attentes de la société et en encourageant la création de valeur ajoutée ;
- favoriser un monde rural dynamique et vivant en renforçant l'attractivité des zones rurales par l'amélioration du cadre de vie et la création d'emplois ;
- renforcer la complémentarité entre agriculture/sylviculture et l'environnement ainsi que le caractère multifonctionnel des activités agricoles et sylvicoles.

Ces choix stratégiques ont conduit à centrer les priorités sur quatre axes :

Axe 1 : Amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier qui porte notamment sur l'amélioration de la valorisation des productions agricoles et sylvicoles en liaison avec le développement du secteur agro-alimentaire et la valorisation des produits, co-produits et sous-produits des exploitations agricoles et forestières en bioénergies et l'encouragement à l'acquisition de compétences et la formation ;

Axe 2 : Amélioration de l'environnement et de l'espace rural qui vise notamment à enrayer le déclin de la biodiversité, à préserver et développer les systèmes agricoles et sylvicoles à haute valeur naturelle et à encourager la complémentarité de l'agriculture/sylviculture avec l'environnement ;

Axe 3 : Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale qui visera la création d'activité économique et d'emplois en particulier ceux valorisant les produits agricoles, horticoles et sylvicoles ainsi que le patrimoine culturel et naturel de la région et l'amélioration du cadre de vie en zones rurales ;

Axe 4 : Leader pour lequel la priorité sera l'amélioration de la gouvernance et la mobilisation du potentiel de développement endogène des zones rurales.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses différents axes, la Région mettra l'accent sur quelques thèmes : l'innovation et la diversification, le non alimentaire (dont les énergies renouvelables), la qualité et l'environnement. Par ailleurs, dans le pôle de compétitivité agroalimentaire, repris comme pôle de compétitivité, il est prévu que le FEADER intervienne essentiellement en complément des dispositions régionales en matière de lois d'expansion économique : le FEADER interviendra pour les produits finis appartenant à l'annexe 1 du Traité ; pour les autres produits, c'est le FEDER qui cofinancera les investissements (dans les zones couvertes par l'objectif convergence ou par l'objectif compétitivité).

L'accent placé sur l'innovation, la diversification en faveur d'une remontée de filière et du développement des bioénergies, la valorisation du patrimoine assure la complémentarité avec le programme opérationnel FEDER tant au plan de la couverture géographique (zones urbaines versus zones rurales) que thématique (ciblage sur la diversification et l'innovation).

Pour chacun des projets soutenus dans les zones rurales sélectionnées, leur complémentarité par rapport aux actions financées par le FEADER sera systématiquement prise en compte.

f. Lien avec la politique de cohésion des villes

Conformément aux recommandations émises par la Commission, les actions en matière de redynamisation urbaine dans la province de Hainaut seront concentrées sur une approche intégrée, transversale et coordonnée :

- d'amélioration de la qualité de l'environnement naturel et urbain en termes de réhabilitation des friches industrielles et urbaines, d'investissements environnementaux et de promotion de l'efficacité énergétique ;
- de dynamisation de l'offre culturelle en stimulant les activités et le tourisme culturel, la valorisation et la restauration du patrimoine, en soutenant les investissements adéquats.

g. Liens en cascade

Comme explicité dans le CRSN, les composantes régionales du Plan National de Réforme ont été déclinées au niveau wallon au travers des Plans Stratégiques Transversaux qui eux-mêmes intègrent les objectifs de Lisbonne. De manière concrète, le programme d'actions prioritaires pour la période 2006-2009 adopté par le Gouvernement wallon le 30 août 2005 entend promouvoir la création d'activités, doper la recherche et l'innovation en lien avec l'entreprise et susciter des compétences pour l'emploi. Au travers de l'utilisation des fonds européens accordés au Hainaut, la Région Wallonne entend amplifier et compléter les politiques menées au niveau wallon.

h. Liens avec le plan d'actions prioritaires et l'Agence de Stimulation Economique

Le plan d'actions prioritaires a prévu une réforme en profondeur de cette politique au niveau wallon, laquelle a conduit à la création d'une Agence de Stimulation Economique (ASE). L'adéquation avec les orientations politiques définies en collaboration avec l'ASE constituera un pré-requis essentiel pour la définition des mesures à cofinancer.

i. Lien avec l'objectif « coopération territoriale européenne »

Non seulement une complémentarité sera recherchée avec les actions développées dans le cadre de l'Objectif « coopération territoriale européenne », mais les réflexions stratégiques menées par les opérateurs devront prendre en compte la perspective de développement de l'Eurorégion. En effet, un renforcement des liens de complémentarité avec les villes de Hasselt, Maastricht et Aachen contribueront à l'accélération de la métropolisation de la zone.

3.2.2. Retour sur la cohésion interne

Le tableau suivant concerne à la fois la cohérence externe et la cohérence interne. Il présente la concordance entre les actions développées et les catégories de dépenses.

Concordance entre les actions développées et les catégories de dépenses

Objectifs: convergence et compétitivité régionale et emploi		
Objectif: convergence et régions visées à l'article 8, paragraphe 2, sans préjudice de la décision prise conformément à l'article 5, paragraphe 3, dernier alinéa du règlement (CE) no 1080/2006		
Code	Thèmes prioritaires Recherche et développement technologique (RDT), innovation et esprit d'entreprise	Priorités
1	Activités de RDT dans les centres de recherche	FEDER A2
2	Infrastructures en matière de RDT (y compris implantation matérielle, appareillage et réseaux informatiques à haut débit reliant les centres de recherche) et centres de compétence dans des technologies spécifiques	FEDER A2
3	Transfert de technologie et amélioration des réseaux de coopération entre les petites entreprises (PME), entre celles-ci et les autres entreprises, les universités, les établissements d'enseignement supérieur de tous types, les autorités régionales, les centres de recherche et les pôles scientifiques et technologiques (parcs scientifiques et technologiques, technopoles, etc.)	FEDER A2, FSE
4	Soutien à la RDT, notamment dans les PME (y compris accès aux services de RDT dans les centres de recherche)	FEDER A2, FSE
5	Services de soutien avancé aux sociétés et groupes de sociétés	FEDER A1
6	Assistance aux PME pour la promotion de produits et de processus de production respectueux de l'environnement (mise en œuvre de systèmes efficaces de gestion de l'environnement, adoption et utilisation de technologies de prévention de la pollution, intégration de technologies propres dans la production des entreprises)	FEDER A1, A2
7	Investissements dans des entreprises dont les activités sont directement liées à la recherche et à l'innovation (technologies de l'innovation, création de nouvelles entreprises par les universités, centres et sociétés de RDT existants, etc.)	FEDER, FSE
8	Autres investissements dans des entreprises	FEDER A1
9	Autres mesures visant à stimuler la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprise dans les PME	FEDER A2, FSE
Société de l'information		
10	Infrastructures téléphoniques (y compris les réseaux à haut débit)	
11	Technologies de l'information et de la communication (accès, sécurité, interopérabilité, prévention des risques, recherche, innovation, contenu numérique, etc.)	
12	Technologies de l'information et de la communication (RTE-TIC)	
13	Services et applications à l'usage des citoyens (santé en ligne, administration en ligne, formation en ligne, intégration par les technologies de la société de l'information, etc.)	
14	Services et applications destinées aux PME (commerce électronique, éducation et formation, mise en réseau, etc.)	
15	Autres mesures visant à améliorer l'accès et l'utilisation efficace des TIC par les PME	FEDER A1, FSE

Transports		
16	Chemins de fer	
17	Chemins de fer (RTE-T)	
20	Autoroutes	
21	Autoroutes (RTE-T)	
26	Transport multimodal	FEDER A3
27	Transport multimodal (RTE-T)	FEDER A3
28	Systèmes intelligents de transport	FEDER A3
29	Aéroports	
30	Ports	
32	Voies navigables intérieures (RTE-T)	
Énergie		
34	Électricité (RTE-E)	
36	Gaz naturel (RTE-E)	
38	Produits pétroliers (RTE-E)	
39	Énergie renouvelable: énergie éolienne	FEDER
40	Énergie renouvelable: énergie solaire	FEDER
41	Énergie renouvelable: biomasse	FEDER
42	Énergie renouvelable: énergie hydroélectrique, géothermique et autre	
43	Efficacité énergétique, cogénération, gestion de l'énergie	FEDER
Protection de l'environnement et prévention des risques		
52	Promotion du transport urbain propre	
Accroître la capacité d'adaptation des travailleurs et des sociétés, des entreprises et des entrepreneurs		
62	Développement de systèmes et de stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie au sein des entreprises; formation et services aux employés afin d'améliorer leur capacité d'adaptation au changement; promotion de l'esprit d'entreprise et de l'innovation	FSE
63	Conception et diffusion de formes d'organisation du travail novatrices et plus productives	
64	Développement de services spécifiques pour l'emploi, la formation et l'accompagnement dans le contexte de restructurations de secteurs et d'entreprises et mise au point de systèmes permettant d'anticiper les changements économiques et les exigences futures en termes d'emplois et de compétences	FSE
Améliorer l'accès à l'emploi et l'insertion durable		
65	Modernisation et renforcement des institutions du marché du travail	FSE
66	Mise en œuvre de mesures actives et préventives sur le marché du travail	FSE
67	Mesures visant à encourager le vieillissement actif et la prolongation de la vie professionnelle	

68	Soutien à l'emploi indépendant et à la création d'entreprises	FSE, FEDER
69	Mesures visant à améliorer l'accès à l'emploi et à accroître la participation durable et la progression des femmes dans l'emploi pour réduire la ségrégation fondée sur le sexe sur le marché du travail, et mesures visant à concilier vie professionnelle et vie privée, notamment en facilitant l'accès aux services de garde des enfants et d'aide aux personnes dépendantes	FSE
70	Actions spécifiques pour accroître la participation des migrants à l'emploi et renforcer ainsi leur intégration sociale	FSE
	Améliorer l'intégration sociale des personnes moins favorisées	
71	Parcours d'insertion dans l'emploi et de retour sur le marché du travail pour les personnes défavorisées; lutte contre la discrimination dans l'entrée et la progression sur le marché du travail, et actions visant à encourager l'acceptation de la diversité sur le lieu de travail	FSE
	Amélioration du capital humain	
72	Conception, adoption et mise en œuvre de réformes des systèmes d'éducation et de formation afin d'accroître l'employabilité, d'améliorer l'adaptation de l'éducation et de la formation initiales et professionnelles aux besoins du marché du travail et d'actualiser les aptitudes du personnel de formation dans l'objectif de favoriser l'innovation et une économie fondée sur la connaissance	FSE
73	Mesures visant à encourager la participation accrue à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, y compris par des actions visant à réduire l'abandon scolaire précoce et la ségrégation des personnes fondée sur le sexe ainsi que par l'amélioration de l'accès à l'éducation et à la formation initiales, professionnelles et supérieures et de leur qualité	FSE
74	Développement du potentiel humain dans le domaine de la recherche et de l'innovation, en particulier au moyen des études postuniversitaires et de la formation des chercheurs, ainsi que par les activités en réseau entre les universités, les centres de recherche et les entreprises	FSE

On constate que :

- la couverture des thèmes prioritaires est importante sauf pour les thèmes société de l'information et protection de l'environnement et prévention des risques ;
- certains thèmes concernent à la fois le FEDER et le FSE.

Par ailleurs, référence est faite à ce tableau au niveau des axes. On y constate un manque d'adéquation avec ce tableau. Ainsi :

- le code 14 est cité dans l'axe 1 et non repris dans le tableau ;
- le code 6 est cité dans l'axe 1 et dans l'axe 2 ;
- le code 7 repris dans le tableau ne l'est pas au niveau des axes ;
- le code 74 est cité en FEDER dans l'axe 2 et repris dans le tableau en FSE ;
- dans l'axe 3 le code 20 est repris mais pas dans le tableau ;

- les codes 40, 41, 42, 43 ne sont pas repris dans un axe mais bien dans le tableau. A décharge, il convient de mentionner que les items qu'ils couvrent sont cités dans le corps du texte. On doit donc supposer qu'ils sont transversaux ;
- dans l'axe 3 il y a confusion entre le code 68 et le code 69.

Globalement, au niveau de la cohérence externe nous tirons des points 3.2.1 et 3.2.2 que :

- le lien est affirmé ou démontré entre le PO et les principaux programmes et plans « extérieurs » ;
- il s'agirait de moins affirmer les liens et plus de les démontrer ;
- la cohérence externe reste à dégager dans certains cas, notamment lorsqu'il est dit que la Région Wallonne doit encore définir les orientations politiques qui permettent d'insérer telle ou telle mesure dans sa stratégie globale, ce qui aura nécessairement des implications sur la cohérence interne et la pertinence.

3.2.3. La valeur ajoutée communautaire

En matière de valeur ajoutée communautaire, le programme peut être évalué sur base des critères suivants :

1. Cohésion économique et sociale : l'un des critères clés du programme est l'inclusivité liée plus spécifiquement au PO FSE. Ce critère constitue le ferment de la cohésion économique et sociale pour un développement économique et social équilibré. La pleine valorisation des talents à la base du processus de croissance passe par une société inclusive qui favorise le développement des compétences et la participation active de tous. Dans une large mesure, le degré d'exclusion sociale d'une société donne la mesure du degré de délitement de son capital social, lequel est indispensable au développement économique. A cet égard, les actions sociales mises en œuvre seront en interaction avec les actions de nature économique en imaginant des relais appropriés.
2. Valeur ajoutée obtenue de la politique mise en œuvre, en relation avec les priorités communautaires. Ce critère peut se comprendre de deux manières : tout d'abord quel est l'apport des priorités communautaires au programme opérationnel, ensuite en quoi le programme opérationnel peut-il contribuer aux « priorités » européennes, comme par exemple la Stratégie de Lisbonne ? L'analyse de la cohérence externe permet de répondre à ces deux questions : quelle que soit la manière dont ce critère est compris, il y aura valeur ajoutée communautaire.
3. Valeur ajoutée du financement en termes d'additionnalité et d'effet de levier : les Fonds européens permettent de faire plus, plus vite et à travers la stratégie des portefeuilles de projets permettront d'amplifier les effets de levier. Toutefois il restera inévitablement des effets d'aubaine.

4. Valeur ajoutée de la méthode des fonds structurels : le programme permettra de poursuivre le processus d'apprentissage au niveau des administrations compétentes et des opérateurs vers une gestion plus managériale, une culture de projets et d'évaluation. Les fonds structurels fournissent un cadre de référence présentant plus de cohérence et de cohésion. Il s'agit de pérenniser cet apport.
5. Valeur ajoutée résultant des échanges d'expériences et de la mise en réseau au niveau transnational, national ou régional. Beaucoup d'efforts restent à faire sur ce plan qui reste actuellement peu développé.

Chapitre 4 : Evaluation des résultats escomptés et de leurs impacts

4.1. Les résultats escomptés

4.1.1. Les indicateurs

Les indicateurs retenus ne nécessitent pas de commentaires particuliers. Ils sont cohérents avec ceux repris dans les documents de la Commission Européenne¹⁰ ainsi qu'avec les indicateurs retenus lors de la période précédente lorsqu'ils concernent des mesures semblables. On aurait pu s'attendre toutefois à trouver un indicateur pour l'économie plurielle (axe 1, 1.3.2) et une distinction entre friches industrielles et chancres urbains (axe 3, 3.1). De même on aurait pu s'attendre à un indicateur relatif aux entreprises attirées puisque le potentiel endogène ne peut suffire à lui seul à la redynamisation de la base industrielle et de services. Une distinction zones urbaines-zones rurales serait opportune.

4.1.2. La quantification des indicateurs

Nous avons pris comme point de départ de notre évaluation une interprétation raisonnée des réalisations et des résultats de la période de programmation précédente¹¹.

a. Axe 1

Mesure 1.1 :

- le montant cité pour la création d'emplois directs nous semble surestimé ;
- les montants relatifs aux autres indicateurs sous-estimés ;
- le montant de 137,5 entreprises soutenues nécessite une explication.

Mesure 1.2 :

- le montant cité pour la création d'emplois nous semble largement exagéré ;
- des indicateurs doivent encore être quantifiés : investissements soutenus et même définis : indicateur « fonds de roulement » à identifier ;
- pour les autres indicateurs, les montants cités nous semblent sous-estimés.

Mesure 1.3 :

- le montant cité pour la création d'emplois nous semble surestimé ;
- pour les autres indicateurs, les montants cités nous semblent sous-estimés ;
- le montant relatif aux emplois directs créés est le même que dans le PO convergence.

¹⁰ Indicateurs pour le suivi et l'évaluation : un guide pratique. Commission Européenne. Document de travail. Janvier 2006.

¹¹ Il s'indiquerait de préciser le mode de calcul des montants cités en regard des indicateurs retenus.

b. Axe 2

A ce stade, les mesures à prendre ne sont pas encore pour la plupart clairement définies notamment au niveau opérationnel. On se demande dès lors quelle peut être la pertinence des montants proposés.

Mesure 2.1 :

- les montants cités nous semblent sous-estimés ou plus exactement témoignent d'un manque d'ambition. Il s'indique par ailleurs que ce soient les PME qui soient concernées par cette mesure ;
- les montants relatifs aux brevets déposés et technologies achetées sont les mêmes que dans le PO convergence.

Mesure 2.2 :

- en dehors des indicateurs centres de recherche soutenus en matière d'offre et de services technologiques et équipements technologiques exceptionnels soutenus nécessairement limités par le nombre de centres de recherche, les montants cités pour les autres indicateurs nous semblent sous-estimés au regard notamment des résultats enregistrés lors de la programmation précédente ;
- les montants relatifs aux emplois créés sont les mêmes que dans le PO convergence.

Mesure 2.3 :

aucun montant n'étant fourni, aucun commentaire ne peut être réalisé.

Mesure 2.4 :

- les montants cités dans le cadre des indicateurs de réalisation sont pertinents ;
- les montants cités dans le cadre des indicateurs de résultat sont pertinents. Celui relatif aux entreprises dont les travailleurs ont bénéficié des formations mériterait d'être explicité.

c. Axe 3

Mesure 3.1 :

- les montants cités pour les indicateurs de réalisation sont faibles mais semblent réalistes ;
- les montants cités pour les indicateurs de résultat appellent les commentaires suivants :
 - pour la superficie réaffectée : le montant cité semble surestimé ;
 - pour les entreprises nouvellement implantées sur le site réaffecté : si le montant est nul, autant retirer l'indicateur.

Mesure 3.2 :

- les montants cités pour les indicateurs de réalisation semblent réalistes à l'exception de l'indicateur superficie aménagée dans les zones industrielles ou de services qui semble sous-estimé ;

- les montants cités pour les indicateurs de résultat semblent réalistes à l'exception de l'indicateur emplois directs créés qui semble surestimé.

Mesure 3.3 :

- les indicateurs relatifs à l'aménagement des pôles urbains locaux en zones rurales ne sont pas fournis ;
- les montants cités pour les indicateurs de réalisation semblent réalistes ;
- les montants cités pour les indicateurs de résultat pourraient être plus ambitieux ;
- les montants relatifs aux entreprises ou commerces nouvellement installés dans la zone réaménagée sont les mêmes que dans le PO convergence.

4.2. Les impacts

La cohérence avec les objectifs fixés au niveau régional, national et communautaire a été établie dans le cadre de l'analyse de la cohérence externe. En revanche, aucune information n'est fournie dans le PO qui permettrait d'évaluer sa contribution à la réalisation des objectifs précités.

Chapitre 5 : Evaluation des systèmes de mise en œuvre proposés

L'analyse du contenu de la partie intitulée assistance technique et du chapitre 4 du PO relatif aux dispositions de mise en œuvre nous amène à formuler les commentaires suivants.

5.1. Assistance technique

Le recrutement d'agents contractuels est proposé pour opérer d'une part une consolidation de l'informatisation de la gestion et d'autre part pour assurer un suivi permanent des projets mis en œuvre pour développer des actions visant à impliquer l'ensemble des partenaires dont le processus global de développement mis en œuvre dans le Hainaut et pour assurer un suivi des différents indicateurs. La réalisation de ces tâches est indispensable si l'on veut assurer au PO sa pleine efficacité. Toutefois on peut s'interroger sur le fait de savoir si l'engagement des stagiaires peu rodés aux mécanismes européens, ne disposant pas ou peu de réseaux parmi les différents acteurs, liés à un certain type de statut constitue la meilleure manière d'y parvenir.

5.2. Dispositions de mise en œuvre

- Le principe du portefeuille de projets étant acquis, il s'agit à présent de savoir comment il sera mis en œuvre.
- Les dispositions de mise en œuvre sont de nature essentiellement administratives. Il conviendrait d'y ajouter des dispositions de mise en œuvre de type managérial qui pourraient s'insérer dans le cadre des actions d'animation et d'évaluation prévues au point 2c.